

# Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 28 jomada II 1436 – 17 avril 2015

158<sup>ème</sup> année

N° 31

## Sommaire

### Décrets et Arrêtés

#### Présidence du Gouvernement

**Décret gouvernemental n° 2015-31 du 15 avril 2015**, portant réquisition de certains personnels du tribunal administratif ..... 695

#### Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 14 avril 2015, portant ouverture des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs, au titre de l'année universitaire 2015-2016 ..... 695

#### Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire

Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 30 mars 2015, portant délégation de signature ..... 701

#### Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières

**Décret gouvernemental n° 2015-32 du 13 avril 2015**, portant expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles de terre sises aux délégations de Gabès Ouest, Gabès Sud et Mareth gouvernorat de Gabès nécessaires à la construction de l'autoroute Gabès Médenine et ses annexes de la borne kilométrique 0 à la borne kilométrique 54.5 (Tronçon gouvernorat de Gabès). ..... 701

<b>Décret gouvernemental n° 2015-33 du 13 avril 2015, portant expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles de terre sises au gouvernorat de Médenine nécessaires à la construction de l'autoroute Médenine-Ras Jedir et ses annexes .....</b>	<b>741</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

**Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine**

Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général au corps des architectes de l'administration à l'institut national du patrimoine.....	769
Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef au corps des architectes de l'administration à l'institut national du patrimoine.....	769
Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.....	770
Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.....	770
Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.....	771
Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.....	771
Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine .....	772

## décrets et arrêtés

### PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

#### Décret gouvernemental n° 2015-31 du 15 avril 2015, portant réquisition de certains personnels du tribunal administratif.

Le chef du gouvernement,

Vu la constitution,

Vu le code pénal promulgué par le décret beylical du 1er octobre 1913, ensembles les textes qui l'ont modifié et complété et notamment ses articles 107 et 136,

Vu le code du travail promulgué par la loi n° 66-27 du 30 avril 1966, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété et notamment ses articles 389 et 390,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu la délibération du conseil des ministres,

Considérant que l'arrêt du travail au tribunal administratif est de nature à nuire à un intérêt vital du pays.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont mis en état de réquisition à partir du 16 avril 2015 jusqu'au 28 avril 2015, les personnels désignés dans la liste annexée au présent décret gouvernemental et appartenant au tribunal administratif.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental qui est immédiatement exécutoire, ainsi que la liste des personnels concernés sont portés à la connaissance des agents intéressés par voie d'affichage sur les lieux de travail habituel ou par tout autre moyen d'information.

Art. 3 - Les agents requis doivent se mettre immédiatement à la disposition du tribunal administratif et se présenter à leur poste de travail habituel pour assurer le service qui leur est assigné.

Art. 4 - Tout agent requis qui n'aura pas exécuté les mesures de réquisition sera passible des peines prévues par la législation en vigueur.

Art. 5 - Le premier président du tribunal administratif est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, 15 avril 2015.

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

### MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

#### Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et du ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique du 14 avril 2015, portant ouverture des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs, au titre de l'année universitaire 2015-2016.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et le ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 2008-19 du 25 février 2008, relative à l'enseignement supérieur, telle que modifiée par le décret-loi n° 2011-31 du 26 avril 2011,

Vu le décret n° 95-2602 du 25 décembre 1995, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national d'ingénieur, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2009-643 du 2 mars 2009,

Vu le décret n° 2002-1838 du 12 août 2002, fixant le cadre général du régime des études et des examens dans les cycles préparatoires aux études d'ingénieur,

Vu le décret n° 2004-2589 du 2 novembre 2004, organisant les concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs, tel que complété par le décret n° 2009-2260 du 31 juillet 2009 et notamment son article 5,

Vu le décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, portant organisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les règles de leur fonctionnement, tel que modifié et complété par le décret n° 2011-683 du 9 juin 2011,

Vu le décret n° 2008-3123 du 22 septembre 2008, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de licence dans les différents domaines de formation, mentions, parcours et spécialités du système « LMD », ensemble les textes qui l'ont complété et notamment le décret n° 20131469 du 26 avril 2013,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur du 11 décembre 1996, fixant l'organisation générale des études du cycle préparatoire aux concours d'entrée aux établissements de formation d'ingénieurs à l'institut préparatoire aux études scientifiques et techniques,

Vu l'arrêté des ministres de l'enseignement supérieur de la recherche scientifique et de la technologie et de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques du 11 décembre 2002, fixant le régime des études et des examens dans les cycles préparatoires aux études d'ingénieur,

Vu l'arrêté des ministres de l'enseignement supérieur et des technologies de la communication, de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 21 février 2005, fixant les conditions de participation aux concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs ainsi que les modalités de leur organisation, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment l'arrêté du 23 juillet 2011,

Vu l'arrêté des ministres de l'enseignement supérieur et des technologies de la communication et de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 21 février 2005, fixant les programmes des épreuves des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la technologie du 2 mars 2009, fixant la contribution des candidats aux frais de déroulement des concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs et des concours spécifiques d'entrée en première et en deuxième années dans les établissements de formation d'ingénieurs.

Arrêtent :

Article premier - Sont ouverts au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, au titre de l'année universitaire 2015-2016, quatre (4) concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs en mathématiques et physique (M-P), physique et chimie (P-C), technologie (T) et biologie et géologie (B-G).

La date des concours est fixée au lundi 8 juin 2015 et jours suivants, conformément au tableau prévu à l'article 6 du présent arrêté.

Art. 2 - La liste des institutions et des filières concernées par chacun des quatre (4) concours prévus à l'article premier du présent arrêté ainsi que le nombre de places ouvertes par filière et par institution sont fixés conformément au tableau suivant :

Institution	Filière	Concours mathématiques et physique	Concours physique et chimie	Concours technologie	Concours biologie et géologie	Total	Total Général
Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis	Génie électrique	41	15	13		69	427
	Génie mécanique	36	13	17		66	
	Génie industriel	46	18	8		72	
	Génie civil	40	16	13		69	
	Modélisation pour l'industrie et les services	22	1	1		24	
	Génie hydraulique et environnement	6	6	7		19	
	Techniques avancées	15	2	1		18	
	Télécommunications	26	8	12		46	
	Informatique	26	6	12		44	

<b>Institution</b>	<b>Filière</b>	<b>Concours mathématiques et physique</b>	<b>Concours physique et chimie</b>	<b>Concours technologie</b>	<b>Concours biologie et géologie</b>	<b>Total</b>	<b>Total Général</b>
Ecole nationale d'ingénieurs de Bizerte	Génie industriel	40	5	11		56	84
	Génie mécanique	5	3	20		28	
Ecole nationale d'ingénieurs de Sousse	Electronique industrielle	25	5	40		70	210
	Mécatronique	35	5	30		70	
	Informatique appliquée	40	10	20		70	
Ecole nationale d'ingénieurs de Monastir	Génie électrique	45	15	30		90	345
	Génie énergétique	50	20	10		80	
	Génie mécanique	30	5	60		95	
	Génie textile	30	30	20		80	
Ecole nationale d'ingénieurs de Sfax	Génie électrique	46	20	16		82	425
	Génie électromécanique	31	13	38		82	
	Génie des matériaux	20	26	12		58	
	Génie informatique	62	10	16		88	
	Génie biologique				42	42	
	Géo ressources et environnement				29	29	
	Génie civil	22	9	13		44	
Ecole nationale d'ingénieurs de Gabès	Génie électrique automatique	27	27	26		80	275
	Génie mécanique	5		15		20	
	Génie civil	22	21	22		65	
	Génie chimique procédés	23	24	23		70	
	Génie des communications et des réseaux	10	25	5		40	
Faculté des sciences de Tunis	Informatique	35	10	10		55	160
	Chimie Analytique et Instrumentation	10	25			35	
	Electroniques	10	10	10		30	
	Géosciences				40	40	
Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Tunis	Génie électrique	40	20	20		80	300
	Génie mécanique	25	10	35		70	
	Génie civil	20	15	15		50	
	Génie industriel	10	15	10		35	
	Génie mathématique appliqué et modélisation	20	5			25	
	Informatique	15	10	15		40	
Ecole nationale d'ingénieurs de Carthage	Génie des systèmes industriels et logistiques	40	15	5		60	300
	Mécatronique	30	25	45		100	
	Informatique	75	50	15		140	

Institution	Filière	Concours mathématiques et physique	Concours physique et chimie	Concours technologie	Concours biologie et géologie	Total	Total Général
Ecole nationale d'électronique et des télécommunications de Sfax	Génie des télécommunications	42	16	14		72	210
	Génie des systèmes électroniques et des télécommunications	36	20	14		70	
	Génie informatique industrielle	30	14	24		68	
Ecole polytechnique de Tunisie		30	15	5		50	50
Ecole nationale des sciences de l'informatique	Informatique	100	65	15		180	180
Ecole supérieure de la statistique et de l'analyse de l'information	Statistique et analyse de l'information	60				60	60
Ecole supérieure des communications de Tunis	Télécommunications	90	30	20		140	140
Institut national agronomique de Tunisie	Production végétale				50	50	220
	Phytiatrie				22	22	
	Production animale				23	23	
	Economie agricole				25	25	
	Génie rural, eaux et forêts				50	50	
	Agro-alimentaire				25	25	
Ecole supérieure des industries alimentaires de Tunis	Agro-alimentaire	15	20	3	5	43	43
Ecole supérieure des ingénieurs de l'équipement rural de Mejez El Bab	Hydraulique et aménagement	20	30			50	105
	Génie mécanique et agro- industrielle	20		35		55	
Ecole supérieure d'agriculture de Mateur	Production animale et fourragère				47	47	47
Ecole supérieure d'agriculture de Mograne	Economie rural				35	35	70
	Production agricole				35	35	
Ecole supérieure d'agriculture du Kef	Sciences agricoles				42	42	42
Institut supérieur agronomique de Chott-Meriem	Horticultures				44	44	110
	Production animale				22	22	
	Paysages				22	22	
	Génie des systèmes horticoles				22	22	

Institution	Filière	Concours mathématiques et physique	Concours physique et chimie	Concours technologie	Concours biologie et géologie	Total	Total Général
Ecole nationale des sciences et technologies avancées de Borj Cedria	Technologies avancées	54	26			80	80
Ecole nationale d'ingénieurs de Gafsa	Génie chimie industrielle et minier	7	21	6	6	40	100
	Génie énergétique et technologies environnements	17	11	10	2	40	
	Génie électromécanique	7	10	3		20	
<b>Total</b>		<b>1684</b>	<b>846</b>	<b>840</b>	<b>613</b>	<b>3983</b>	<b>3983</b>

Art. 3 - Sont autorisés à participer à l'un des concours prévus à l'article premier du présent arrêté, les candidats répondant à l'une des conditions prévues à l'article 4 de l'arrêté du 21 février 2005, fixant les conditions de participation aux concours nationaux d'entrée aux cycles de formation d'ingénieurs ainsi que les modalités de leur organisation tel que complété par l'arrêté du 7 août 2009.

Art. 4 - Les dossiers de candidature doivent parvenir :

- à la direction générale des études technologiques - rue de Jérusalem, 2098 Radès Médina - et ce, pour les candidats répondant aux conditions prévues à l'alinéa (1-b) et (1-c) de l'article 4 de l'arrêté du 21 février 2005 susvisé.

- aux établissements d'origine pour les candidats répondant aux conditions prévues à l'alinéa (1-a) de l'article 4 de l'arrêté du 21 février 2005 susvisé et le point (3) de l'article premier de l'arrêté du 7 août 2009 susvisé.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée comme suit :

- Vendredi 17 avril 2015 pour les candidats répondant aux conditions prévues à l'alinéa (1-b) et (1-c) de l'article 4 du l'arrêté du 21 février 2005 et le point (3) de l'article premier de l'arrêté du 7 août 2009 susvisés,

- Jeudi 23 avril 2015 pour les candidats des établissements qui assurent des cycles préparatoires répondant aux conditions prévues à l'alinéa (1-a) de l'article 4 du l'arrêté du 21 février 2005 susvisé.

Tous les dossiers incomplets ou parvenus après la date limite seront rejetés.

Art. 5 - Les épreuves se déroulent dans les centres d'examens suivants :

	Centre	Adresse
1	Institut préparatoire aux études d'ingénieur de Tunis	2, Rue Jawaher Lel Nehru, 1089 Mont Fleury - Tunis
2	Institut préparatoire aux études scientifiques et techniques	B.P. 51,2070 La Marsa
3	Institut préparatoire aux études d'ingénieur d'El Manar	Campus Universitaire d'El Manar, B.P. 244, 2092 El Manar II
4	Faculté des sciences de Tunis	Campus Universitaire, 2092 Tunis El Manar
5	Institut préparatoire aux études d'ingénieur de Bizerte	7021 Zarzouna
6	Institut préparatoire aux études d'ingénieur de Nabeul	El M'razka, 8000 Nabeul
7	Institut supérieur aux études préparatoires en biologie et géologie à Soukra	49 avenue 13 Août Chotrana 2, Soukra 2036
8	Institut supérieur des technologies médicales de Tunis	9 rue docteur Zouhaier Essafi, 1006 Tunis
9	Ecole supérieure des sciences et technologie de Hammam Sousse	Rue Lamine El Abassi, 4011 Hammame Sousse
10	Institut préparatoire aux études d'ingénieur de Kairouan	Avenue Asad Ibn El Fourat 3100 Kairouan
11	Institut préparatoire aux études d'ingénieur de Monastir	Rue Ibn El Jazzer, 5019 Monastir
12	Faculté des sciences de Monastir	Avenue de L'Environnement, 5000 Monastir
13	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Mahdia	Sidi Massaoud 5111 Hiboun Mahdia
14	Institut préparatoire aux études d'ingénieur de Sfax	Route de Menzel Shaker, km 0.5, BP 1172 Sfax 3000
15	Institut préparatoire aux études d'ingénieur de Gafsa	Sidi Ahmed Zarrouk, 2112 Gafsa
16	Faculté des sciences de Sfax	Route de Soukra, Km 3.5 B.P. 1171 Sfax 3000
17	Institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Gabès	Route de Médenine, 6072 Zrig Gabès
18	Centre de Paris (mission universitaire et éducative)	9, Rue Montéra, 75012 Paris

Les candidats inscrits, pour l'année universitaire 2014-2015, dans une institution située dans la même ville que l'un des dix-sept (17) premiers centres d'examens prévus au présent article, passent obligatoirement les épreuves dans ce centre.

Tous les autres candidats doivent préciser, sur leur fiche de candidature, le centre d'examens de leur choix.

Cependant, le secrétariat des concours n'est tenu de respecter ce choix que dans la mesure du disponible.

Les candidats ne peuvent prétendre à leur hébergement de la part du secrétariat des concours.

Art. 6 - Les dates de déroulement des épreuves des quatre (4) concours prévus à l'article premier du présent arrêté, ainsi que leur horaire et leur durée sont fixés conformément au tableau suivant :

Jour	Heure (tunisienne) du début des épreuves	Concours Mathématiques et Physique (M-P)		Concours Physique et Chimie (P-C)		Concours Technologie (T)		Concours Biologie et Géologie (B-G)	
		Epreuve	Durée	Epreuve	Durée	Epreuve	Durée	Epreuve	Durée
Lundi 8 juin 2015	8h	Mathématiques I	4h	Mathématiques	4h	Mathématiques	4h	Mathématiques	3h
	14h	Anglais	2h	Anglais	2h	Anglais	2h	Anglais	2h
Mardi 9 juin 2015	8h	Chimie	2h	Chimie	3h	Chimie	2h	Chimie	3h
	14h	Informatique	2h	Informatique	2h	Informatique	2h	Informatique	2h
Jeudi 11 juin 2015	8h	Physique	4h	Physique	4h	Physique	4h	Physique	3h
	14h	Français	2h	Français	2h	Français	2h	Français	2h
Vendredi 12 juin 2015	8h	Sciences et techniques de l'ingénieur	3h	Sciences et techniques de l'ingénieur	3h	Sciences et techniques de l'ingénieur	5h	Biologie animale, zoologie et physiologie animale	2h
	12h	-	-	-	-	-	-	Géologie	2h
Samedi 13 juin 2015	8h	Mathématiques II	3h	-	-	-	-	Biochimie, biologie cellulaire et génétique	2h
	12h	-	-	-	-	-	-	Biologie végétale, botanique et physiologie végétale	2h

Art. 7 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 14 avril 2015.

*Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique*

**Chiheb Bouden**

*Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche*

**Saad Seddik**

*Le ministre des technologies de la communication et de l'économie numérique*

**Noomane Fehri**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**



**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,  
DE L'HABITAT ET DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Arrêté du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire du 30 mars 2015, portant délégation de signature.**

Le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 88-1413 du 22 juillet 1988, portant organisation du ministère de l'équipement et de l'habitat, tel que modifié et complété par le décret n° 92-249 du 3 février 1992 et le décret n° 2008-121 du 16 janvier 2008,

Vu le décret n° 2002-2126 du 23 septembre 2002, portant rattachement de structures relevant de l'ex-ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 2014-4461 du 9 décembre 2014, chargeant Monsieur Slah Zouari, ingénieur général, des fonctions de directeur général des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'aménagement du territoire et du développement durable, à compter du 7 mars 2014,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe deux de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, Monsieur Slah Zouari, ingénieur général, directeur général des ponts et chaussées au ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, est habilité à signer par délégation du ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, tous les actes entrant dans le cadre de ses attributions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Monsieur Slah Zouari, ingénieur général, est habilité à sous-déléguer sa signature aux fonctionnaires des catégories « A » et « B » soumis à son autorité conformément à l'article 2 du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et prend effet à compter du 7 mars 2014.

Tunis, le 30 mars 2015.

*Le ministre de l'équipement, de l'habitat  
et de l'aménagement du territoire*

**Mohamed Salah Arfaoui**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT  
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

**Décret gouvernemental n° 2015-32 du 13 avril 2015, portant expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles de terre sises aux délégations de Gabès Ouest, Gabès Sud et Mareth gouvernorat de Gabès nécessaires à la construction de l'autoroute Gabès Médenine et ses annexes de la borne kilométrique 0 à la borne kilométrique 54.5 (Tronçon gouvernorat de Gabès).**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la constitution,

Vu la loi n°76-85 du 11 août 1976, portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003,

Vu le décret n° 2003-1551 du 2 juillet 2003, fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission de reconnaissance et de conciliation en matière d'expropriation,

Vu l'avis des ministres de l'intérieur et de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire

Vu les rapports de la commission de reconnaissance et de conciliation du gouvernorat de Gabès,

Vu la délibération du conseil des ministres,

Considérant que les dispositions de l'article 11 (nouveau) de la loi n° 76-85 du 11 août 1976, portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003, ci-dessus mentionnée, ont été accomplies.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont expropriées, pour cause d'utilité publique au profit de l'Etat en vue d'être incorporées au domaine public routier pour être mises à la disposition du ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire, des parcelles de terre, sises aux délégations de Gabès Ouest, Gabès Sud et Mareth gouvernorat de Gabès nécessaires à la construction de l'autoroute Gabès Médenine et ses annexes de la borne kilométrique 0 à la borne kilométrique 54.5 (Tronçon gouvernorat de Gabès), entourées d'un liséré rouge sur les plans annexés au présent décret et indiquées au tableau ci-après :

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
1.	8 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 27679 Gabès  12 Conforme à la parcelle n°5 du plan du titre foncier n° 27679 Gabès	27679 Gabès	Gabès Ouest	35h 80a30ca	14a 44ca  3h15a72ca	1-Salah Ben Bechir Ben Mohamed Ben Haj Mbarek Mekdeli Hamdi 2-Mohamed 3-Aicha 4-Fattouma 5-Fatima 6-Zohra 7-Fatma les six derniers enfants de Bechir Ben Mohamed Ben Haj Mbarek Makdeli 8-Khadija Bent Ali Ben Haj Mamlouk Makarna 9-Ali 10-Mansour 11-TaHER 12-Mohamed les quatre derniers enfants de Khalifa Ben Ali Ben Ahmed Hamdi 13- Abdallah Ben Ali Ben Ahmed Hamdi
2.	13 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 6112 Gabès	6112 Gabès	Gabès Ouest	46h 69a00ca	3h69a67ca	1-TaHER 2-Ali 3-Mohamed 4- Abdallah 5-Mansour les cinq enfants de Khalifa Ben Ali Hamdi
3.	14 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 10444 Gabès	10444 Gabès	Gabès Ouest	12h74a 00ca	3h17a 45ca	1-Kileni Ben Ali Ben Mohamed Hamrouni 2- Idoudi Ben Hassen Mhamdi 3- Abdessalem Ben Habib Kabaou 4- Houcine Ben Mohamed Hamrouni 5- Fatoum Bent Khamais Ben Romdhan Hamdi 6- Omezine 7- Sadok 8- Mongi les trois derniers enfants de Sghayer Ben Ali Ben Mohamed Hamrouni 9- Abdelhamid Ben Sghayer Ben Ali Ben Bahloul Hamrouni 10- Mabrouka Bent Mefteh Ben Salah Ben Amor Trabelsi 11- Awatef 12- Jamila 13- Hédi 14- Hassen 15- Houcine 16- Mohamed Ali les six derniers enfants de Ahmed Ben Ali Ben Ahmed Trabelsi
4.	16 Conforme à la parcelle n°A Du T.P.D n°50578	Non immatriculée	Gabès Ouest		52 a 27ca	1- Fayela 2- Khadija les deux filles de Habib Ben Mohamed Ben Belgacem Ben Haj Amor 3- Fatma 4- Zina 5- Ftima les trois dernières filles de Mohamed Ben Habib Ben Mohamed Ben Belgacem Ben Haj Amor 6- Mohamed Ben Haj Belgacem Ardhaoui 7- Zina 8- Fatoum 9- Mohamed les trois derniers enfants de Ali Ben Habib Ben Mohamed Ben Belgacem

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
5.	17 Conforme à la parcelle n°7 du plan du titre foncier n° 6125/831 Gabès 18 Conforme à la parcelle n°10 du plan du titre foncier n° 6125/831 Gabès 19 Conforme à la parcelle n°11 du plan du titre foncier n° 6125/831 Gabès	6125/831 Gabès	Gabès Ouest	111h30a 00ca	2h 02a 62ca  09a93ca  9h 15a 87ca	1- Fayela 2- Khadija les deux filles de Habib Ben Mohamed Ben Belgacem Ben Haj Amor 3- Fatma 4- Zina 5- Ftima les trois dernières filles de Mohamed Ben Habib Ben Mohamed Ben Belgacem Ben Haj Amor 6- Mohamed Ben Haj Belgacem Ardhaoui 7- Zina 8- Fatoum 9- Mohamed 10- Sahbi les quatre derniers enfants de Ali Ben Habib Ben Mohamed Ben Belgacem Belgacem
6.	21 conforme à la parcelle n°8 du plan du titre foncier n° 5722 Gabès	5722 Gabès	Gabès Ouest	22h83a 97ca	2h 16a84ca	1-Moussa 2- Ammar les deux enfants de Rhouma Ben Ammar Ben Khelifa 3- Ayadia Bent Boubaker Ben Ammar Ben Khalifa
7.	23 conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 5633 Gabès	5633 Gabès	Gabès Ouest	13h02 a00ca	2h37 a43ca	Ahmed Ben Mohamed Ben Mabrouk Chabbar
8.	24 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50048	R.C 8640	Gabès Ouest		97a14ca	Ali Ben Dardouri Ben Slemi Nafti et consorts
9.	25 Conforme à la parcelle n°5 du plan du titre foncier n° 10453 Gabès 27 Conforme à la parcelle n°6 du plan du titre foncier n° 10453 Gabès	10453 Gabès	Gabès Ouest	23h 23a77ca	1h17a84ca  73a07ca	1-Abdelatif 2-Om Saad les deux enfants de Mahmoud Ben Mohamed Bagdedi 3-Mohamed Ben Abdelatif Ben Mahmoud Bagdedi 4-Aziza Bent Ahmed Ben Mohamed Thaher Kamessi 5-Fethi 6-Mounira 7-Amel 8-Nadhira 9-Choukri 10-Mawaheb 11-Mahessen les sept derniers enfants de Mohamed Ben Mahmoud Begdedi
10.	31 conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 7624 Gabès	7624 Gabès	Gabès Ouest	93a 12ca	20a25ca	Mesbeh Ben Hmed Ben Abdallah Idoudi
11.	36 conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 5715 Gabès	5715 Gabès	Gabès Ouest	3h 20a 30ca	01a55ca	1-Mbarek 2- Fatoum les deux enfants de Khemaies Ben Belgacem Hamdi 3- Ali 4- Khemaies les deux derniers enfants de Sadok Ben Khemaies Ben Belgacem Hamdi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
12.	37 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 6028 Gabès	6028 Gabès	Gabès Ouest	3h 53a 36ca	02a10ca	1-Amor 2- Ali 3- Sadok 4- Abdelhamid 5- Monji les cinq enfants de Sadok Ben Hechmi 6- Maweheb 7- Zakariya 8- Jobran 9- Hechmi 10- Mohamed les cinq derniers enfants de Mustapha Ben Sadok Ben Hechmi
13.	41 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 11019 Gabès	11019 Gabès	Gabès Ouest	1h 08 a 30ca	08a 58ca	1- Sessia 2- Wrida les deux filles de Ahmed Ben Abdallah Ben Amor Idoudi 3- Mohamed Ben Belgacem Ben Ahmed Idoudi
14.	45 conforme à la parcelle n°4 du titre foncier n° 9920/810 Gabès  46 conforme à la parcelle n°5 du plan du titre foncier n° 9920/810 Gabès  48 conforme à la parcelle n°8 du plan du titre foncier n° 9920/810 Gabès	9920/810 Gabès	Gabès sud	286h58a 00ca	1h 78a65ca  01ca  12h 24a21ca	1- Boulbeba Ben Ali Ben Mohamed Ben Yahya 2- Khaled 3- Abdelhamid les deux derniers enfants de Mohamed Ben Mohamed Ben Yahya 4- Mefteh 5- Mabrouk 6- Rhouma les trois derniers enfants de Mohamed Ben Houcine Ben Fareh 7- Maktouf Ben Kilani Ben Houcine Ben Fareh 8- Mouna Bent Houcine Ben Ahmed Besalah 9- Youssef 10- Nejib 11- Nedja les trois derniers enfants de Abdallah Ben Mohamed Ben Yahya 12-Saida Bent Abdallah Ben Mohamed Ben M'hamed Ben Yahya Yahya13-Ali 14-Salma les deux derniers enfants de Boubaker Ben Ali Ben Mohamed Ben Yahya 15-Dhaouia Bent Amor Ben Houcine Ben Fraj 16-Belgacem 17-Meriam 18-Mongi 19-Mohamed 20- Abdelaziz les cinq derniers enfants de Ali Ben Mohamed Ben Houcine Ben Fraj
15.	53 conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n° 51019 55 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n° 50618	Non immatriculée	Gabès Sud		08a35ca  13a58ca	Aïcha Bent Snoussi Joudi et consorts
16.	56 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50580	R .C 38179	Gabès Sud		18a20ca	Aïcha Bent Snoussi Joudi et consorts
17.	59 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 32842 Gabès	32842 Gabès	Gabès Sud	8h 22a 51ca	52ca	Ridha Snoussi Ben Meki Jawedi
18.	60 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 32843 Gabès	32843 Gabès	Gabès Sud	8h59a 86ca	19a03ca	Nejib Ben Snoussi Ben Meki Jewedi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
19.	65 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 28771 Gabès	28771 Gabès	Gabès Sud	25h85a 66ca	05a05ca	1-OmSaâd Ben Baghdedi Baghdedi 2- Mchirgui dit Mhamed Ben Salah Ben Latif Mchirgui 3- Halima 4- Salim 5- Rachida les trois derniers enfants de Ali Arbi Ben Ahmed Mchirgui 6- Mohamed 7- Mabrouk les deux derniers enfants de Amor Ben Ali Mizouri
20.	66 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50036	Non immatriculée	Gabès Sud		01a05ca	Abelaziz Ben Ali Chefaï
21.	67 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50037	R C 38167	Gabès Sud		2h 93a85ca	Mabrouk bou Abid Abdelmoula et consorts
22.	69 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50040 72 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50041	Non immatriculée	Gabès Sud		7a74ca  52a99ca	Mabrouk Ben Amor Mizouri
23.	71 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 34770 Gabès 74 Conforme à la parcelle n°3 du plan du titre foncier n° 34770 Gabès 77 Conforme à la parcelle n°5 du plan du titre foncier n° 34770 Gabès	34770 Gabès	Gabès Sud	12 h 00a-06ca	38a 97ca  95a27ca  42a33ca	1-Salim Ben Mchirgui Ben Ali Arbi Ahmed Mchirgui 2-Halima 3-Rachida les deux dernières filles de Ali Arbi Ben Ahmed Mchirgui
24.	73 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 34688 Gabès	34688 Gabès	Gabès Sud	5h98a46ca	80a30ca	1-Halima Bent Hassen Ben Ahmed Hattay 2-Fatma 3-Jamila 4-Salha 5-Mohamed 6-Saleh 7-Abderrahmene 8-Ali 9-Khaled les huit derniers enfants de Mesbeh Ben Mohamed Chtiwi
25.	81 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 34766 Gabès	34766 Gabès	Gabès Sud	02h 59a19ca	16a33ca	Abdelaziz Ben Ali Ben Ltaief Mchirgui
26.	83 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°51365	R.C n°37547	Gabès Sud		32a87ca	Hamid Ben Mohamed Ben Gouider

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
27.	84 Conforme à la parcelle n°3 du plan du titre foncier n°28825 Gabès  85 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n°28825 Gabès	28825 Gabès	Gabès Sud	02h 72a33ca	65a15ca  30a26ca	1-Ibrahim Ben Ahmed Ben Mhamed Rahmeni 2- Salim Ben Ali Arbi Ben Ahmed Mchirgui
28.	86 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 26639 Gabès	26639 Gabès	Gabès Sud	03h 46a06ca	1h 38a13ca	Mouldi Ben Mokhtar Ben Mohamed Thabti
29.	87 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 25922 Gabès	25922 Gabès	Gabès Sud	12h 05a00ca	18a11ca	Abdelhamid Ben Chaâbene Ben Mohamed Chaabene
30.	88 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 24608 Gabès	24608 Gabès	Gabès Sud	06h 03a81ca	4h34a55ca	1-Ibrahim Ben Ahmed Ben Imhamed Rahmeni 2- Selim Ben Ali Arbi Ben Ahmed Mchirgui
31.	89 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 27079 Gabès	27079 Gabès	Gabès Sud	04h 10a38ca	45a29ca	1- Bahria Bent Abdelaziz Ben Massaoud Ben Haj Mohamed Ben Rached Ibrahim Souid 2- Dalila 3- Nadia 4- Lamina 5- Yosra les quatre dernières filles de Houcine Ben Karim Ben Béchir Ben Gouider 6- Mahmoud 7- Mohamed les deux derniers enfants de Abdallah Ben Nacer Ben Aziz H'richi 8- Abdallah Ben Nacer Ben Aziz H'richi 9- Abdelatif Ben Jilani Gouider 10- Hamid 11- M'barka 12- Mabrouka 13- Meryem les quatre derniers enfants de Mohamed Ben Bechir Gouider 14- Sonia 15- Raja 16- Mohamed les trois derniers enfants de Cherif Ben Mohamed Ben Béchir Ben Gouider 17- Zohra Bent Abdallah Ben Cheail 18- Zina Bent Ali Arbi Mchirgui 19- Abdelkader 20- Sahbi 21- Habib 22- Béchir 23- Brika 24-Monjia 25-Sahbia 26- Khiria 27- Doraya 28- Neziha les dix derniers enfants de Karim Ben Béchir Ben Gouider 29-Yemna Bent Abdelhamid Ben Ali Machirgi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
32.	90 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 24528 Gabès  92 conforme la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 24528 Gabès	24528 Gabès	Gabès Sud	2h 06a 15ca	13a59ca  27a37ca	1-Boubaker Ben Ibrahim Ben Mohamed Moussa 2-Sounia 3-Rajales deux dernières filles de Cherif Ben Bechir Ben Gouider 4-Monji Ben Chedhli Ben Mohamed Boukriba
33.	94 Conforme à la parcelle n°4 du plan du titre foncier n° 24615 Gabès  99 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 24615 Gabès  130 Conforme à la parcelle n°5 du plan du titre foncier n° 24615 Gabès	24615 Gabès	Gabès Sud	14h54a 08ca	55a57ca  1h56a93ca  07a55ca	Mchirgui dit Mohamed Ben Salah Ben Ltaief Mchirgui
34.	95 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 26586 Gabès	26586 Gabès	Gabès Sud	17a52ca	01a58ca	Abdelaziz Ben Ali Ben Ltaief Mchirgui
35.	98 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 24614 Gabès	24614 Gabès	Gabès Sud	96a67ca	36a94ca	Fatoum Bent Ali Ben Ltaief Mchirgui
36.	100 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 29076 Gabès	29076 Gabès	Gabès Sud	30a07ca	27a16ca	Fethia Bent Ali Ben Ltaief Ben Mohamed Machirgi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
37.	101 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 28904 Gabès	28904 Gabès	Gabès Sud	56a59ca	56a58ca	1-Mchirgui Ben Ali Ben Ltaief Ben Mohamed Mchirgui 2-Toumia Meriem Bent Jileni Ben Habib Bouriga 3- Mohamed Ben Saâd Ben Abdallah Abid
38.	102 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 24573 Gabès	24573 Gabès	Gabès Sud	1h77 a73ca	09a06ca	1- Slim Ben Ali Arbi Ben Ahmed Mchirgui 2- Rachida Bent Haj Ali Arbi Mchirgui 3- Halima Bent Ali Arbi Ben Ahmed Mchirgui
39.	103 Conforme à la parcelle n°E du plan du T.P.D n°51358  104 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51358  105 Conforme à la parcelle n°D du plan du T.P.D n°51358	R.C26106	Gabès Sud		57a62ca  55a87ca  70a80ca	Béchir Ben Marzouki Mizouri et consorts
40.	106 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51357	R.C26103	Gabès Sud		12a57ca	Héritiers de Haj Mohamed Ben Abdelmoula
41.	115 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51320	Non immatriculée	Gabès Sud		12a82ca	Héritiers de Khalifa Ben Ali Ben Mohamed Ioudi
42.	117 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51318	Non immatriculée	Gabès Sud		03a42ca	Mongi Ben Mohamed Ben Jlidi Feidi
43.	118 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51317	Non immatriculée	Gabès Sud		02a52ca	Ridha Ben Mohamed Ben Jlidi Feidi
44.	120 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51315	Non immatriculée	Gabès Sud		01a73ca	Boulbaba Ben Nafti Ben Massâoud Aïla



N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
45.	121 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n° 51314	Non immatriculée	Gabès Sud		01a75ca	Habib Ben Abdallah Ben Habib Mizouri
46.	123 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n° 51312	Non immatriculée	Gabès Sud		02a15ca	Salim Mchirgui Ben Ali Arbi Ben Ahmed Mchirgui
47.	125 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51310	Non immatriculée	Gabès Sud		01a98ca	Ftima Bent Salah Ben Ali Mili
48.	126 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51309	Non immatriculée	Gabès Sud		02a10ca	Abdelkarim Ben Ammar Ben Neji Chedhli
49.	129 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 24572 Gabès	24572 Gabès	Gabès Sud	2h66 a02ca	24a82ca	1-Fadhel 2-Zina les deux enfants de Ibrahim Ben Ahmed Ben Mohamed Mchirgui 3-Nabil Ben Mahmoud Ben Abbas Ben Amor Ben Chikh Boubaker
50.	131 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 20025 Gabès	20025 Gabès	Gabès Sud	2h52 a86ca	2h52 a40ca	Abdelaziz Ben Ali Ben Ltaief Mchirgui
51.	132 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 20026 Gabès	20026 Gabès	Gabès Sud	1h38 a28ca	1h24 a87ca	Abdelaziz Ben Ali Ben Ltaief Mchirgui
52.	133 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 24606 Gabès  134 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 24606 Gabès	24606 Gabès	Gabès Sud	2h77 a22ca	12a20ca  07a56ca	Salim Ben Ali Arbi Ben Ahmed Mchirgui

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
53.	135 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 24521 Gabès	24521 Gabès	Gabès Sud	8h85 a40ca	02a65ca	1-Zina 2-Fatima 3-Manoubia les trois filles de Ali Arbi Ben Ahmed Mchirgui 4-Abdelkader Mahdi Ben Chedhli Ben Mohamed Chedhli 5-Ezeddine 6-Aicha 7-M'hamed 8-Chedhli 9-Zohra 10-Awatef 11-Salha les sept derniers enfants de Abelkader Mahdi Ben Chedhli Ben Mohamed Chedhli
54.	136 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 24645 Gabès	24645 Gabès	Gabès Sud	2h72 a40ca	04a56ca	1-Fadhel 2-Zina les deux enfants de Ibrahim Ben Ahmed Ben Mohamed Mchirgui
55.	137 Conforme à la parcelle n°E du plan du T.P.D n°51301  138 Conforme à la parcelle n°B du plan du T.P.D n°51301  139 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51301	R C 36314	Gabès Sud		01a50ca  88ca  2h29a04ca	Chawki Ben Ahmed Chamem
56.	151 Conforme à la parcelle n° 1 du plan du R C 36987	R C 36987	Gabès Sud		19a48ca	1-Mohamed Ben Abdelmoula Hzemi 2-Aguerbi Ben Jlidi Ben Rhouma 3-Zina Bent Mohamed Ben Yahia Feydi 4-Abdelkarim 5-Mongi 6-Naziha 7-Fekria 8-Salah 9-Ridha 10-Khaled 11-Khalda 12-Rhouma les neuf derniers de Mohamed Ben Jlidi Feydi 13-Wahra Bent Mohamed Ben Yahia Feydi 14-Abdelfatteh 15-Abdelhamid 16-Kheyria 17-Dalila 18-Mokhtar 19-Hassouna les six derniers enfants de Ali Ben Jlidi Feydi 20-Nejib 21-Adel 22-Hechmi 23-Sayeb 24-Houita 25-Ghanem 26-Anwar les sept derniers enfants de Hedi Ben Jlidi Feydi
57.	180 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50584	R C 21942	Gabès Sud		55a37ca	Sahbi Ben Ibrahim Ben Belgacem Labeled

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
58.	181 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n°23240 Gabès	23240 Gabès	Gabès Sud	54a88ca	18a85ca	1- Mabrouk 2- Ltaief les deux enfants de Mohamed Bousnina Ben Ltaief Ltaief
59.	186 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 23925 Gabès  188 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 23925 Gabès	23925 Gabès	Gabès Sud	7h42a 94ca	42a47ca  59ca	1- Abdelmajid Ben Issaoui Ben Gneoui Fraj 2- Kmar Bent Ahmed Mchelia 3- Yemna 4- Hafedh 5- Saber 6- Jelel 7- Mbarek 8- Mabrouk 9- Mouldi 10- Ali les huit derniers enfants de Mohamed Ben M'barek Khalifi
60.	187 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 23924 Gabès	23924 Gabès	Gabès Sud	3h17 a52ca	1h12 a48ca	Abdel Majid Ben Mabrouk Ben Mohamed Ltaief
61.	189 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 23241 Gabès	23241 Gabès	Gabès Sud	1h 13a00ca	33a45ca	Mohamed Ben Khalifa Hasnewi
62.	190 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 23219 Gabès	23219 Gabès	Gabès Sud	1h70a 22ca	46a29ca	Mohamed Ben Khalifa Ben Mohamed Hasnewi
63.	192 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 23237 Gabès	23237 Gabès	Gabès Sud	3h39 a55ca	2h09 a35ca	1-Béçhir 2-Youssef les deux enfants de Mohamed Sallemi Ben Rawin Khalifi
64.	196 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n°20432 Gabès	20432 Gabès	Gabès Sud	2h98 a01ca	36a44ca	Mohamed Ben Ahmed Ben Kilani Ben Mohamed Khalifi
65.	197 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n°23837 Gabès	23837 Gabès	Gabès Sud	2h02 a32ca	15a75ca	Mohamed Ben Ahmed Ben Kilani Ben Mohamed Khalifi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
66.	198 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n°23836 Gabès	23836 Gabès	Gabès Sud	1h60 a31ca	82a62ca	Mohamed Ben Ahmed Ben Kilani Ben Mohamed Khalifi
67.	199 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 23784 Gabès	23784 Gabès	Gabès Sud	2h71 a46ca	58a28ca	M'hamed Ben Hfaiedh Ben Ali Ben Ali
68.	200 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 23809 Gabès	23809 Gabès	Gabès Sud	68a35ca	35a25ca	Lakhder Ben Hfaiedh Ben Ali Ben Ali
69.	202 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 25889 Gabès	25889 Gabès	Gabès Sud	36a80ca	30ca	M'hamed Ben Hafidh Ben Ali Benali
70.	203 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n°25890 Gabès	25890 Gabès	Gabès Sud	22a93ca	06a90ca	AbdelMonam Ben Ahmed Ben Thaher Ben Hamida
71.	205 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n°20426 Gabès	20426 Gabès	Gabès Sud	1h51 a32ca	15a93ca	Mohamed Nejib Ben Mahdi Ben Mohamed Bardi
72.	209 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 25327 Gabès	25327 Gabès	Gabès Sud	23a66ca	08a50ca	1- Salemi 2- Abderrazek 3- Meriem 4- Hasna 5- Nabiha 6- Hadir les six enfants de Salah Ben Amor Kom 7- Mohamed 8- Moncef les deux derniers enfants de Salah Ben Amor Khalifi 9- Mabrouka Bent Ali Ben Bouabid Zitouni
73.	210 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50589	Non immatriculée	Gabès Sud		06a71ca	Héritiers de Salah Ben Amor Snoussi
74.	211 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 25933 Gabès	25933 Gabès	Gabès Sud	5h 56a01ca	90a48ca	1-Salemi 2- Abderrazek 3- Meriem 4- Hasna 5- Nabiha 6- Hadir les six enfants de Salah Ben Amor Ben Snoussi Kom 7- Mohamed 8- Moncef les deux derniers enfants de Salah Ben Amor Khalifi 9- Mabrouka Bent Ali Ben Bouabid Zitouni

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
75.	213 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 25396 Gabès  214 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 25396 Gabès	25396 Gabès	Gabès Sud	7h 36a67ca	1h 01a18ca  05ca	Taoufik Ben Chamem Ben Ahmed Béhi
76.	215 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 26139 Gabès	26139 Gabès	Gabès Sud	3h39 a70ca	1h17 a29ca	1-Zina Bent Belgacem Ben Ali Abdallah 2-Nawel 3-Akram 4-Nahla 5-Moéz les quatre derniers enfants de S'ghaier Ben Salah Kam
77.	219 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 26164 Gabès	26164 Gabès	Gabès Sud	9h46a 49ca	4h 21a52ca	Béehir Ben Amor Ben Ali Karim
78.	222 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 27541 Gabès	27541 Gabès	Gabès Sud	4h 34a18ca	48a78ca	1- Abderahmen Ben Salah Ben Mhamed Khalifi 2- Mabrouka Bent Amor Ftirich 3- Aïcha 4- Mokhtar 5- Ayadia 6- Sessia 7- Massaouda 8- Abdesalem 9- Abderazek 10- Khamais les huit derniers enfants de Mohamed Ben Salah Rhouma 11- Jamel Ben Mohamed Ben Salah Khalifi
79.	223 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 23876 Gabès  226 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 23876 Gabès  227 Conforme à la parcelle n°4 du plan du titre foncier n°23876 Gabès	23876 Gabès	Gabès Sud	39h 57a00ca	1h29a42ca  7h 55a 75ca  28a09ca	1-Mohamed 2-Moncef les deux enfants de Salah Ben Amor Khalifi 3-Salami 4-Mariem 5-Abderazak 6-Hasna 7-Nabiha 8-Hadir les six derniers enfants de Salah Ben Amor Kom 9-Mabrouka Bent Ali Ben BouAbid Zitouni

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
80.	224 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 23813 Gabès	23813 Gabès	Gabès Sud	04h 56a21ca	03h 79a94ca	Mohamed Ben Sadok Ben Chamam Akel
81.	225 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 23552 Gabès	23552 Gabès	Gabès Sud	77a99ca	80ca	1- Mohamed Fethi 2-OmSaâd 3-Ferid 4- Rachida 5- Fadhila 6-Taoufik les six enfants de Béchir Ben Mohamed Salemi Nafti 7- Zina Bent Mohamed Ben Jeber Saidi
82.	232 Conforme à la parcelle n°4 du plan du titre foncier n° 27988 Gabès  233 Conforme à la parcelle n°3 du plan du titre foncier n° 27988 Gabès  236 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 27988 Gabès	27988 Gabès	Mareth	13h 53a71ca	64a03ca  09a73ca  11a84ca	1-Hédi Ben Ali Ben Mohamed Ezzi 2- Jalouli 3-Karim les deux derniers enfants de Ali Ben Mohamed Kileni
83.	235 conforme la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 35092 Gabès	35092 Gabès	Mareth	21h 01a94ca	04h 59a31ca	1-Mabrouka Bent Ibrahim Snoussi 2-Mbarka Ben Haj Mouhamed Rwin 3-Belgacem Ben Ayedi Ben Karim Zitouni 4-Aïcha 5-Abdellah 6-Fatma 7-Beya les quatre derniers enfants de Ayed Ben Karim Zitouni 8-Mohamed 9-Zina 10-Mongi 11-Houssine les quatre derniers enfants de Ahmed Zitouni 12-Zohra Bent Ali Ben Mohamed Ferjanïa 13-Brahim Makram 14-Mounir 15-Souhaila 16-Hamrouni les quatre derniers enfants de Toumi Snoussi Ben Brahïm
84.	237 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 27680 Gabès	27680 Gabès	Mareth	1h67a 12ca	22a05ca	1- Aïcha 2- Abderahmene 3- Abderazek 4- Zina 5- Zekia 6-Jemeleddine 7- Lotfi 8-Abdelhamid 9- Noureddine les neuf derniers enfants de Mohamed Ben Rhouma Hamrouni
85.	238 conforme la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50597	R.C 32202	Mareth		86a88ca	Mohamed Bouajeja Ben Abdallah Ben Mohamed Ezzi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
86.	239 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 27681 Gabès	27681 Gabès	Mareth	70a14ca	29a09ca	1- Aïcha 2- Abderahmene 3- Abderazek 4- Zina 5- Zekia 6- Jemeleddine 7- Lotfi 8- Abdelhamid 9- Noureddine les neuf derniers enfants de Mohamed Ben Rhouma Hamrouni
87.	242 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 28330 Gabès	28330 Gabès	Mareth	16h 69a78ca	90a78ca	1-Aïcha 2- Abderahmen 3- Abderazek 4- Zina 5- Zekia 6- Jameleddine 7- Lotfi 8- Abdelhamid 9- Noureddine les neuf enfants de Mohamed Ben Rhouma Hamrouni
88.	243 conforme la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50599	R.C33304	Mareth		23a47ca	Héritiers de Ayedi Ben Ali Rouin Ezzi
89.	244 conforme la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 34905 Gabès	34905 Gabès	Mareth	58a42ca	32a40ca	1-Fatma Bent Ali Ben Mohamed Ben Ltaief Chabâ Ltaief 2-Sabiha Bent Mohamed Chabâ 3-Mariam 4- Ali 5-Fathi 6-Hedi 7-Mongi 8- Khamoussi les sept derniers enfants de Mohamed Ben Ali Chabâ 9- Rebhia Bent Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Hamrouni
90.	246 conforme la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50601	R.C 33332	Mareth		06a99ca	Héritiers de Ibrahim Ben Salah Ezzi
91.	247 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50602	R.C 33333	Mareth		2h95a34ca	Héritiers de Mohamed Ben Mohamed Ezzi
92.	248 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50603	R.C 33329	Mareth		19ca	Héritiers de Ibrahim Ben Salah Ezzi
93.	249 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50604  252 Conforme à la parcelle n°B du plan du T.P.D n°50604	R.C 33330	Mareth		1h 66a55ca  26a82ca	Héritiers de Mohamed Ben Salah Atig
94.	250 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50605	R.C33326	Mareth		2h03a11ca	1-Mohamed 2- Salah- les deux enfants de Ahmed Ezzi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
95.	251 Conforme à la parcelle A du plan du TPD n°50606 271 Conforme à la parcelle n°C du plan du TPD n°50606	R.C 33323	Mareth		03a53ca  81a88ca	Héritiers de Ayedi Ben Karim Zitouni 2- Mohamed Ben Ahmed Ben Mohamed Ezzi
96.	262 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 28673Gabès	28673 Gabès	Mareth	70a16ca	33a48ca	1-Mohamed 2- Ftima les deux enfants de BouAbid Ben Karim Zitouni
97.	265 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50608	R.C33322	Mareth		1h61a65ca	Héritiers de Ahmed Ben Mohamed Ezzi
98.	267 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50609 272 Conforme à la parcelle n°C du plan du T.P.D n°50609	R.C33324	Mareth		1a53ca  23a98ca	Héritiers de Zitouni Ben Karim Zitouni
99.	274 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51024	Non immatriculée	Mareth		05a74ca	Hédi Ben BouAbid Zitouni
100.	287 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51037	Non immatriculée	Mareth		44a79ca	Mohamed Ben Ahmed Ben Mohamed Ezzi
101.	288 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51038	Non immatriculée	Mareth		11a49ca	Noureddine Ben Mokhtar Kilani
102.	301 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°51088	Non immatriculée	Mareth		02h 62a69ca	Abdallah Ben Belgacem Ben Mohamed et consorts
103.	304 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 22322 Gabès	22322 Gabès	Mareth	11h14a 33ca	03a80ca	Ahmed Ben Mohamed Ben Ahmed Belwhichi



N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
104.	305 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 22323 Gabès	22323 Gabès	Mareth	22h 71a54ca	1h09a73ca	BouAbid Ben Mhamed Ben Ahmed Belwhichi
105.	306 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 31531 Gabès	31531 Gabès	Mareth	22h 02a26ca	3h48a91ca	1-Mhamed Ben Whichi Ben Hmida Zitouni 2- Ftima Ben Mohamed Ben Whichi Zitouni
106.	307Partie Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 33898 Gabès	33898 Gabès	Mareth	49 h 94a46ca	5h 85a44ca	1-Mohamed 2- Kilani 3- Habib les trois enfants de Mansour Ben Ahmed Ben Amor
107.	315 Conforme à la parcelle 2 du plan du titre foncier n° 29285 Gabès	29285 Gabès	Mareth	7h28a 26ca	03a 22ca	1-Taher Ben Abdallah Awled Aziz 2- Taher Ben BouAbid Ben Belgacem ZineAbidine 3- Mohamed Hédi Ben BouAbidi ZineAbidine
108.	324 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51095	R.C 30418	Mareth		3h 47a 13ca	Héritiers de Chibeni Ben Belgacem ZineAbidine
109.	325 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51096	R.C 31125	Mareth		27a65ca	Ibrahim Ben Ahmed Ben Mhamed Mchirgui et consorts
110.	326 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 30048 Gabès	30048 Gabès	Mareth	13h03a 25ca	2h41a39ca	1-Nehia Bent Mohamed Ben Touati Ben Yahya 2- Mohamed 3- Kharcha 4-Hafsia 5- Hfaiedh 6- Kileni les cinq derniers enfants de Gouider Ben Kileni Msilini 7- Kileni 8-Sahbi 9- Fethi 10- Kamel 11- Fatma 12- Khiria les six derniers enfants de Salah Msilini 13- Ali Ben Kileni Ben Hfaiedh Msilini
111.	328 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 30045 Gabès	30045 Gabès	Mareth	3h 09a74ca	99a04ca	1-Hafaiedh Ben Sessi Msilini 2- Fatma Bent Sessi Msilnia
112.	329 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 30046 Gabès	30046 Gabès	Mareth	4h75a 62ca	65a16ca	1-Kileni Ben Sessi Msilini 2- Fatma Bent Sessi Msilnia

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
113.	331 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 26311 Gabès	26311 Gabès	Mareth	18h 28a 83ca	2h44a90ca	1-Yehmed Ben Mahmoud Jridi 2- Fatma Sassia Bent Hassen Ben Sghaïer Ben Mahmoud Jridi 3- Fathia 4- Mahbouba 5- Jamila 6- Mohamed 7- Naima 8- Monji 9- Noureddine 10- Moufida les huit derniers enfants de Sghaier Ben Hechmi Jridi 11- Béchir 12- Boubaker 13- Mohamed 14- Hafsia 15- Zohra les cinq derniers enfants de Hassen Ben Sghaier Jridi 16- Taher Ben Taher Ben Hassen Ben Sghaier Jridi 17- Amel 18- Amina 19- Essia 20- Abdelfateh les quatre derniers enfants de Hechmi Ben Hassen Ben Sghaier Jridi 21- Mbarka Bent Khalifa Ben Boubaker 22- Mohamed 23- Abdelaziz 24- Saida 25- Zohra les quatre derniers enfants de Ibrahim Jridi 26- Khiria Bent Mahmoud Ben Mohamed Jridi 27- Naïma 28- Ali 29- Abderrazek 30- Fathi 31- Mohamed 32- Hédia les six derniers enfants de Salah Ben Ibrahim Jridi 33- Massaouda 34- Fatma les deux dernières filles de Belgacem Ben Selem Swiai Kdiria 35- Mohamed Ben Belgacem Ben Salem Swiai 36- Fatma Bent Mohamed Swiai 37- Karima Bent Ayedi Ben Belgacem Ben Salem Kdiri 38- Fatma Bent Mahmoud Jridi 39- Jalila Bent Sghaïer Ben Hechmi Jridi
114.	332 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51203	R.C 31150	Mareth		2h 51a51ca	Héritiers de Haj Habib Mahmoudi
115.	334 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51204	R.C 31151	Mareth		55a75ca	Amor Ben Mohamed Ben M'barek Ben Fraj
116.	337 Conforme à la parcelle n°1 du plan du R.C n°31161	R.C 31161	Mareth		3h57a49ca	1- Boubaker Dkhil 2- Jlidi Dkhil 3- Sadok Dkhil
117.	338 Conforme à la parcelle n°A du plan du TPD n°51208	R.C 31160	Mareth		16a92ca	1- Boubaker Dkhil 2- Jlidi Dkhil 3- Sadok Dkhil
	339 Conforme à la parcelle n°A Du plan du TPD n°51209				3a17ca	

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
118.	340 Conforme à la parcelle A du plan du TPD n°53280	R.C 31159	Mareth		3h11a66ca	Ali Ben Mohamed Ben Belgacem Msilini et consorts
119.	342 Conforme à la parcelle n°A du plan du TPD n°53279	Partie de la parcelle 202 Zone D Ouyoun Zerkine	Mareth		35a59ca	Mohamed Ben Ali Ben Toueti Badoui au non de ses enfants Béchir et Moncef
120.	343 Conforme à la parcelle n°A du plan du TPD n°53283	Partie de la parcelle 204 Zone D Ouyoun Zerkine	Mareth		44a12ca	Belgacem Ben Ali Ben Touati Badoui
121.	344 Conforme à la parcelle n°A du plan du TPD n°53286	Partie de la parcelle 215 Zone D Ouyoun Zerkine	Mareth		81a35ca	1-Mohamed 2- Bechir 3- Hédi 4- Belgacem les quatre enfants de Salah Tarhouni
122.	346 Conforme à la parcelle n°A du plan du TPD n°53285	Partie de la parcelle 205 Zone D Ouyoun Zerkine	Mareth		6h77a62ca	Belgacem Ben Ali Ben Touati Badoui
123.	347 Conforme à la parcelle n°A du plan du TPD n°51217	Partie de la parcelle 207 Zone D Ouyoun Zerkine	Mareth		23a70ca	1-Abdelatif Ben Mohamed Ben Ahmed Bedoui 2- Son neveu Mohamed Taieb 3- Mardhia Bent Ahmed Ben Sessi Lazrek
124.	349 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 18813 Gabès	18813 Gabès	Mareth	6h40 a54ca	98a35ca	1-Abdelatif 2-Ahmed les deux enfants de Mohamed Ben Ahmed Badoui
125.	351 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 26996 Gabès	26996 Gabès	Mareth	1h14 a32ca	20a57ca	Belgacem Ben Mohamed Ben Ahmed Badoui
126.	352 Conforme à la parcelle 2 du plan du titre foncier n° 26993 Gabès	26993 Gabès	Mareth	1h14 a07ca	20a75ca	Ali Ben Abdelkarim Ben Mohamed Badoui
127.	353 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 26992 Gabès	26992 Gabès	Mareth	1h14 a60ca	34a17ca	Hmida Ben Mohamed Ben Ahmed Badoui

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
128.	354 Conforme à la parcelle n°14 du plan du titre foncier n° 19104 Gabès	19104 Gabès	Mareth	1h22a 08ca	03a46ca	1- Touati 2- Hamida 3- Abdelkarim 4- Mohamed 5- Belgacem les cinq enfants de Mohamed Ben Ahmed Badoui
129.	355 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 26995 Gabès	26995 Gabès	Mareth	1h49 a67ca	63a13ca	Taouti Ben Mohamed Ben Ahmed Badoui
130.	371 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n° 51339 Gabès	R.C 30100	Mareth		98a78ca	Yehya Ben Ali Ben Touati Msilini
131.	372 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51340	R.C 30095	Mareth		99a21ca	Ibrahim Mchirgui et consorts
132.	373 Conforme à la parcelle A du plan du T.P.D n°51341	R.C 30097	Mareth		91a 83ca	Mohamed Ben Ali Lahmer
133.	375 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51343	R.C 30102	Mareth		27a 19ca	Ibrahim Mchirgui et consorts
134.	376 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51344	R.C 30139	Mareth		1h 01a 47 ca	Ibrahim Mchirgui et consorts
135.	377 Conforme à la parcelle A du plan du T.P.D n°51345	RC 30149	Mareth		1h60a 82ca	Ali Ben Saad Lahmer et consorts
136.	378 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51346  380 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51348	R.C 30150	Mareth		36a98ca  01h 58a30ca	Ibrahim Mchirgui et consorts
137.	381 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51349	R.C 30156	Mareth		02h 53a01ca	Ali Ben Ahmed Lahmer et consorts

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
138.	383 Conforme à la parcelle n°A du TPD n° 51350	R.C 30145	Mareth		03h 05a71ca	Héritiers de Mohamed Ben Khalifa Kdiri
139.	384 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51351	Partie de la parcelle 55 Zone I Mareth Nord	Mareth		2h 36a30ca	Héritiers de Mohamed Ben Khalifa Kdiri
140.	385 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51387	Partie de la parcelle 56 Zone I Mareth Nord	Mareth		03a76ca	Awled Kdiri
141.	386 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n° 51388	Partie de la parcelle 57 Zone I Mareth Nord	Mareth		2h 08a61ca	Héritiers de Mohamed Ben Rhouma Bekir . Héritiers de Hafaiedh Ben Rhouma Bekir
142.	388 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51390	Partie de la parcelle 61 Zone I Mareth Nord	Mareth		01h 09a 43ca	Ibrahim Labeled
143.	389 Conforme la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51391	Partie de la parcelle 60 Zone I Mareth Nord	Mareth		01h 49a17ca	Awled Karim Zribi
144.	390 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51392	Partie de la parcelle 62 Zone I Mareth Nord	Mareth		3h92 a06ca	1-Mohamed 2- Amara 3- Amor les trois enfants de Said Ben Amara Ben Ziden
145.	391 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51393	Partie de la parcelle 66 Zone I Mareth Nord	Mareth		33ca	Ali Ben Salah Ben Abdallah Hmidi
146.	392 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51394	Partie de la parcelle 68 Zone I Mareth Nord	Mareth		1h 00a40ca	Amor Ben Amor Ben Amira Hamidi
147.	393 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51395	Partie de la parcelle 67 Zone I Mareth Nord	Mareth		16a27ca	1-Mohamed Ben Salah Ben Abdallah Hmidi 2- Mohamed Ben Amor Hmidi
148.	395 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51397	Partie de la parcelle 64 Zone I Mareth Nord	Mareth		04a48ca	Héritiers de Hafaiedh Ben Gouider Zribi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
149.	396 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°52315	Partie de la parcelle 25 Zone D Wrifen	Mareth		07a74ca	Héritiers de Hafidh Ben Gouider Ben Karim
150.	399 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51601	R.C 32456	Mareth		17a76ca	Ali Ben Salah Ben Abdallah Hmidi
151.	401 Conforme à la parcelle n°1 du titre foncier n° 26640 Gabès	26640 Gabès	Mareth	05h 36a52ca	46a37ca	1-Taïer 2-Ftima les deux enfants de Ahmed Ben Amor Ahmadi
152.	403 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°52318	Partie de la parcelle 62 Zone I Mareth Nord	Mareth		40a79ca	1-Mohamed 2- Amara 3- Amor les trois enfants de Saïd Ben Amara Ben Ziden
153.	404 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°57429	R.C 32494	Mareth		47a27ca	Mohamed Ben Saïd Ben Amara Ben Ziden et consorts
154.	407 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 26549 Gabès  414 Conforme à la parcelle n°3 du plan du titre foncier n° 26549 Gabès  416 Conforme à la parcelle n°6 du plan du titre foncier n° 26549 Gabès  419 Conforme à la parcelle n°7 du plan du titre foncier n° 26549 Gabès	26549 Gabès	Mareth	03h 35a21ca	25ca  23a74ca  19a45ca  84a87ca	1- Omaziz Bent Ahmed Ben Amor Ahmadi 2-Zohra Bent Mohamed Ben Belgacem Hhmidia 3-Kiria 4-Mariam 5-Abdelwaheb 6-Mbarka 7-Tarek 8-Monia les six derniers enfants de Belgacem Ben Ahmed Ben Amor Ahmadi
155.	422 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51605	R.C 32407	Mareth		1h85a07ca	Fethi Ben Habib Meftehi
156.	424 Conforme à la parcelle n°A du TPD n° 52317	Partie de la parcelle 112 Zone D Werifen	Mareth		38a45ca	1-Yahya Ben Hafaïedh Kharbouch 2- M'hamed Ben Amor Ben Ltaïef Lassoued

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
157.	425 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 26645 Gabès  428 Conforme à la parcelle n°4 du plan du titre foncier n° 26645 Gabès	26645 Gabès	Mareth	14h12a 99ca	1h12a13ca  19a21ca	1-Salah 2- Mhamed 3- Belgacem 4- Amor 5- Ali 6- Abdallah 7- Fatma 8- Nehia les huit enfants de Mohamed Ben Belgacem Latrech
158.	432 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 26628 Gabès	26628 Gabès	Mareth	2h 58a59ca	68a82ca	1- Mardhia Bent Yahya Ben Amor Mounnia 2- Om Aziz 3- Fatma les deux dernières filles de Hmida Ben Abdallah Fkiri
159.	433 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51608  435 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51610	R .C 32483	Mareth		07a15ca  07a84ca	Héritiers de Mohamed Ben Ahmed Hmidi
160.	434 Conforme à la parcelle n°A du plan du TPD n°51609	R.C 32485	Mareth		69a40ca	Hmed Ben Gouider Hmidi
161.	437 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51612	Partie de la parcelle 10 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		08a22ca	1- Mohamed 2- Ali les deux enfants de Gouider Ben H'med Lassoued
162.	438 Conforme à la parcelle n° A du plan du T.P.D n°51613	Partie de la parcelle 11 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		76a28ca	Kilani Ben Mohamed Ben Karim Ben Amor
163.	439 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51614	Partie de la parcelle 8 ZoneH1 Mareth Nord	Mareth		1h28a96ca	Mohamed Ben Abdallah Sayeh
164.	440 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51615	Partie de la parcelle 7 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		79 a 90 ca	Beya Bent Abdallah Sayeh

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
165.	442 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51617	Partie de la parcelle 13 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		46a35ca	Abdelkarim Ben Abdallah Zitouni
166.	443 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51618	Partie de la parcelle 14 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		50a66ca	1-Mohamed 2- Mokhtar 3- Belgacem les trois enfants de Hafaiedh Essid Zitouni
167.	444 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51619	Partie de la parcelle 22 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		47a34ca	Mohamed Ben Karim Sayah
168.	445 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51620	Partie de la parcelle 15 Secteur H1 Mareth Nord	Mareth		48a02ca	Amor Ben Ali Ben Amor Sayeh
169.	446 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51622	Partie de la parcelle 23 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		25a81ca	1-Sadok Ben Mohamed Chibeni Sayeh 2- Bouabid Ben Ali Sayeh 3- Mustafa Ben Ali Sayeh
170.	447 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51621	Partie de la parcelle 16 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		03a56ca	Gouider Ben Mhamed Betoumi
171.	448 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51623	Partie de la parcelle 17 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		24a01ca	Ahmed Ben Mohamed Sayeh
172.	449 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51624	Partie de la parcelle 18 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		1h19a68ca	Gouider Ben Ahmed Ben Ali Sayeh et ses frères
173.	450 Conforme à la parcelle n°3 du plan du titre foncier n° 8043 Gabès	8043 Gabès	Mareth	2h 95a60ca	06a79ca	Gouider Ben Mohamed Ben Gouider Betoumi
174.	451 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51625	Partie de la parcelle 20 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		1h01a49ca	Héritiers de Ali Ben Amor Sayeh
175.	453 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51627	Partie de la parcelle 21 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		21a84ca	Héritiers de Ali Ben Amor Sayeh



N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
176.	454 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51628	Partie de la parcelle 56 Zone H1 Mereth Nord	Mareth		43a09ca	Amor Ben Hfaiedh Dahem
177.	455 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51629	Partie de la parcelle 57 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		89ca	Mohamed Ben Karim Sayah
178.	456 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51630	Partie de la parcelle 2 Zone H1 Mareth Nord	Mareth		2h71a16ca	Ali Ben Mohamed Sayeh
179.	459 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 22717 Gabès	22717 Gabès	Mareth	3h27a 40ca	45a48ca	Taher Ben Tabeni Ben Haj Bouabid Sayeh
180.	462 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51748  463 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51749	RC31004	Mareth		30a97ca  1h51a01ca	Héritiers de Bouabid Ben Omar Zitouni
181.	464 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 23007 Gabès	23007 Gabès	Mareth	27h13a 59ca	17ca	1-Bouabid 2- Halima 3- Zohra 4- Mohamed 5-Mohamed 6-Belgacem 7- Hedi 8- Fatma 9- Beya 10- Salah 11- Mustapha les onze enfants de Ahmed Ben Haj Bouabid Sayeh 12- M'barka Bent Karim Ben Zitouni 13- Mardhia 14- Alya 15- Fatma les trois derniers enfants de Mohamed Mchirgui
182.	465 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 22718 Gabès	22718 Gabès	Mareth	24h98a 92ca	4h 01a96ca	1-Massaouda 2- Fatma 3- Aicha 4- Nahia 5- Fadhila 6- Mabrouka 7- Hafsia les sept filles de Amor Zitounia 8- Gouider 9- Mustapfa 10- Mohamed 11- Hedi 12- Béchir les cinq derniers enfants de Amor Zitouni 13- Mohamed Ben Sahbi Nemni 14- Houda Bent Mohamed Ben Sahbi Nemni 15- Ali 16- Mohieddine 17- Sahbi les trois derniers enfants de Mohamed Ben Sahbi Nemni Zitouni 18- Houcine Zitouni Nemni 19- Kamel Zitouni Nemni 20- Hafedh Nemni 21- Moncef Nemni Hamrouni 22- Rachid Nemni 23- Narjes Zitouni

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
183.	467 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 25266 Gabès	25266 Gabès	Mareth	10h98a 12ca	76ca	1- Ali Ben Mohamed Ben Bouabid Jalil 2- Mohamed 3- Hnia 4- Ftima 5- Mohamed 6- Nejia Aïcha 7- Belgacem les six derniers enfants de Bouabid Jalil 8-Habib Ben Bouabid Zitouni 9- Fatma Bent Ahmed Mouslem 10- Abdelkarim 11- Samia les deux derniers enfants de Mohamed Ben Yahia Zitouni 12- Mohamed 13- Béchir les deux derniers enfants de Belgacem Bey
184.	468 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 26780 Gabès  470 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 26780 Gabès	26780 Gabès	Mareth	30h26a 49ca	32a83ca  10a78ca	1-Kileni 2- Ahmed les deux enfants de Ammar Ben Mohamed Mesbehi 3- Hafaïedh Ben Ammar Ben Mesbeh Tarhouni 4- Chouikha Bent Mohamed Toumi 5- Mohamed 6- Taher 7- Ghalia les trois derniers enfants de Ali Ben Ammar Mesbehi 8- Zohra 9- Hedi 10- Fethi 11- Fatma 12- Samira les cinq derniers enfants de Khalifa Ben Ali Mesbehi 13- Fatma Bent Mohamed Gdiria 14-Zina 15- Mahmoud 16- Boumedien 17- Dalila 18- Chrifa 19- Fatma 20- Halima les sept derniers enfants de Mohamed Ben Ammar Mesbehi 21- Zahou Bent Ali Rebaya 22- Mohamed Ben Abdallah Ben Ammar Rebaï 23- Mabrouka 24- Soultana les deux dernières filles de Abdallah Ben Ammar Mesbehi
185.	469 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51750	R.C 31009	Mareth		6h32a 73ca	Héritiers de Amor Achhab et consorts
186.	472 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 21707 Gabès	21707 Gabès	Mareth	4h 79a 81ca	21a77ca	1- Ali 2- Mahmoud les deux enfants de Haj Ali Ben Haj Mohamed Whichi 3- Abedelaziz 4- Ftima les deux derniers enfants de Haj Ali Whichi 5- Chifa Bent Haj Ali Whichia 6- Mohamed Fethi 7- Mohamed Kamel 8- Mohamed Faïcel 9- Dalila 10- Mohamed Imed 11- Nedja 12- Mohamed Béchir les sept derniers enfants de Salah Ben Haj Ali Whichi 13- Aïcha Bent Jilani Ben Taher Hamrouni 14- Fatma Zohra 15- Mardhia 16- Mohamed Sadok 17- Radhia 18- Mohamed Ali 19- Mohamed Adel les six derniers enfants de Hmida Ben Haj Ali Whichi 20- Meriem Bent Taieb Ben Yahya Ben Abdelaziz 21- Sassi Ben Hafaïedh Ben Boujomana 22- Salima Bent Sassi Ben Hafaïedh Boujomana 23- Sahbi Ben Hafaïedh Whichi 24- Ahmed Ben Said Hobhob 25- Belgacem 26- Ali 27- Zouitina 28- Sessia 29- Hédi les cinq derniers enfants de Amor Ben Saâd Hobhob

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
187.	474 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 19047 Gabès	19047 Gabès	Mareth	69a31ca	09a77ca	1- Mohamed 2- Mohamed 3- Abdallah 4- Ali 5- Fatma 6- Ahmed 7- Aïcha 8- Kilani 9- Hafaïedh les neuf enfants de Ammar Ben Mohamed Mesbehi
188.	475 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 21708 Gabès	21708 Gabès	Mareth	2h30a 12ca	1h71a39ca	1- Ali 2- Mahmoud les deux enfants de Haj Ali Ben Haj Mohamed Whichi 3- Abdelaziz 4- Ftima les deux derniers enfants de Haj Ali Whichi 5- Chifa Bent Haj Ali Whichia 6- Mohamed Fathi 7- Mohamed Kamel 8- Mohamed Faïcel 9- Dalila 10- Mohamed Imed 11-Nedia 12-Mohamed Béchir les sept derniers enfants de Salah Ben Haj Ali Whichi 13- Aïcha Bent Jilani Ben Taher Hamrouni 14- Fatma Zohra 15- Mardhia 16- Mohamed Sadok 17- Radhia 18- Mohamed Ali 19- Mohamed Adel les six derniers enfants de Hmida Ben Haj Ali Whichi 20- Meriem Bent Taïeb Ben Yehya Ben Abedelaziz 21- Sassi Ben H'afaïedh Bojomana 22- Salima Bent Sassi Ben Hafaïedh Bojomana 23- Sahbi Ben Hafaïedh Whichi 24- Saâd Ben Mabrouk Ben Saâd Hobhob
189.	476 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 18922 Gabès	18922 Gabès	Mareth	2h54a 23ca	28ca	1- Mohamed Ben Abdallah Ben Ammar Rebai 2- Mabrouka 3- Soltana les deux dernières filles de Abdallah Ben Ammar Mesbehi
190.	477 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 16858 Gabès	16858 Gabès	Mareth	3h70a 02ca	03a93ca	Hfaïedh Ben Ammar Ben Mesbeh Tarhouni
191.	487 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 20467 Gabès	20467 Gabès	Mareth	1h34a 03ca	11a14ca	1- Mohamed 2- Ali 3- Aïcha 4- Mbarka 5- Halima les cinq enfants de Ahmed Ben Hechmi Chairi 6- Mohamed Taher Ben Mohamed Ben Ahmed Hamrouni 7- Awicha 8- Nehia 9- Halima 10- Mbarka les quatre dernières filles de Mohamed Ben Ahmed Chairi
192.	488 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51770	R.C 28459	Mareth		06a 49ca	1- Mohamed 2- Ali les deux enfants de Gouider Ben Fraj Talbi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
193.	489 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 20592Gabès	20592 Gabès	Mareth	1h66a 78ca	1h25a09ca	1- Mohamed 2- Aïcha 3- Ali 4- Mbarka 5- Halima les cinq enfants de Ahmed Ben Hechmi Chairi 6- Abdallah Ben Rhouma Ben Salah Chair 7- Belgacem Ben Amor Ben Yahia Chairi 8- Mohamed Ben Mohamed Ben Hechmi Chairi 9- Abdelatif Ben Amor Ben Mohamed Sghayer 10- Mohamed Ben Mohamed Ben Yahya Chair
194.	491 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 17568Gabès	17568 Gabès	Mareth	1h69a54ca	06a15ca	1-Fatma 2- Zohra les deux filles de Salah Ben Fraj Ben Ali Talbi 3- Mohamed Mourad Ben Hassen Ben Ali Talbi
195.	495 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51769	Partie de la parcelle 372 Zone H Mareth	Mareth		03a06ca	Héritiers de Hmida Maroudi
196.	496 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51768	Partie de la parcelle 374 Zone H Mareth	Mareth		25ca	1-Abdallah 2- Salah les deux enfants de Rhouma Chair
197.	498 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51766	Partie de la parcelle 426 Zone H Mareth	Mareth		68a30ca	Abdallah Ben Ali Ben Abdallah Chnouna
198.	500 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 19781 Gabès	19781 Gabès	Mareth	2h 76a67ca	01a53ca	1- Ali Ben Gouider Chatouna 2- Amor Ben Imhamed Ben Ali Chatouna 3- Mardhia Bent Amor Ben Mohamed Chatouna
199.	503 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 16471 Gabès	16471 Gabès	Mareth	8h18a 36ca	91a34ca	Ali Ben Gouider Chatouna
200.	505 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 15861 Gabès	15861 Gabès	Mareth	2h69a 29ca	28a59ca	1- Mohamed 2- Ali 3- Mabrouka 4- Aïcha les quatre enfants de Abdallah Ben Ali Kamdougha 5- Salima Bent Bouabidi Ben Ali Bouajeja
201.	506 Conforme à la parcelle n° 1 du plan du titre foncier n° 15950 Gabès	15950 Gabès	Mareth	3h07a 61ca	99a19ca	1- Mohamed Ben Ahmed Ben Ali Kamdougha 2- Ali Ben Mohamed Ben Ahmed Ben Ali Kamdougha 3- Fatima 4- Souad les deux dernières filles de Hassen Ben Mohamed Kamdougha 5- Aïcha Bent Mohamed Ben Ahmed Kamdougha

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
202.	507 Conforme à la parcelle n°5 du plan du titre foncier n° 16469 Gabès  510 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 16469 Gabès	16469 Gabès	Mareth	15h 94a80ca	43a65ca  2h50a34ca	Mohamed Ben Mohamed Ben Mohamed Ghazel
203.	508 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 17364 Gabès  509 Conforme à la parcelle n°4 du plan du titre foncier n° 17364 Gabès	17364 Gabès	Mareth	10h40a 89ca	91a65ca  10ca	1-Mohamed Ben Ali Ben Haj Ibrahim Ghazel 2- Aïcha Bent Ali Ben Haj Ibrahim Zizia 3- Habib 4- Mabrouka les deux derniers enfants de Mohamed Ben Ali Ghazel 5- Ahmed 6- Mbarka les deux derniers enfants de Mohamed Ben Ali Azizi 7-Fatma Bent Ahmed Ben Nouri Kamdougha 8- Najet 9- Taoufik 10- Amina les trois derniers enfants de Abdallah Ben Mohamed Ghazel 11- Fathia Bent Mohamed Ben Ali Ghazel
204.	515 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 18774 Gabès  515 bis Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 18774 Gabès	18774 Gabès	Mareth	4h84a 73ca	2h28a26ca  65ca	1- Ali Ben Jomni Ben Yahya Azizi 2- Mohamed Ben Ahmed Ben Jomni Azizi 3- Abdallah 4- Abdelaziz 5- Mardhia 6- Yahya les quatre derniers enfants de Belgacem Azizi
205.	517 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 21768 Gabès	21768 Gabès	Mareth	80a 07ca	02a76ca	Ftima Bent Mohamed Ben Abdelaziz Cherif
206.	518 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 22829 Gabès	22829 Gabès	Mareth	1h 07a67ca	17a31ca	1-Mabrouka Bent Hfaiedh Ben Said Ben Abdallah Zitounia 2- Ahmed 3- Fatma 4- Aïcha 5- Khadija 6- Mohamed 7- Hedi les six derniers enfants de Yahya Ben Mohamed Azizi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
207.	519 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 21694 Gabès	21694 Gabès	Mareth	68a05ca	17a95ca	1-Halima Bent Mohamed Ben Mohamed Cherif 2- Mohamed 3- Aïcha 4- Fatma Souad 5- Mokhtar 6- Taher 7- Houcine 8- M'barka les sept derniers enfants de Mohamed Ben Mohamed Azizi 9- Ftima Bent Mohamed Cherif 10- Kilani Ben Ali Ben Mohamed Ben Mohamed Azizi 11- Hédi 12- Halima 13- Fadhila 14- Ridha 15- Habib les cinq derniers enfants de Ali Ben Mohamed Azizi
208.	521 Conforme à la parcelle n°9 du plan du titre foncier n° 19523 Gabès	19523 Gabès	Mareth	11h88a 68ca	14a27ca	1- Mohamed Ben Ahmed Ben Jomni Aziz Azizi 2- Jomni 3- Halima 4- Belgacem 5- Chikha 6- Yahya les cinq derniers enfants de Ali Ben Bouabidi Bouajeja 7-Ali 8- Mohamed 9- Mbarka 10- Halima les quatre derniers enfants de Amor Ben Belgacem Azizi 11- Abdallah 12- Abdelaziz 13- Yahya les trois derniers enfants de Belgacem Ben Jomni Azizi 14- Taher Ben Mohamed Ben Ali Mnasri 15- Hédi 16- Ridha les deux derniers enfants de Taher Ben Mohamed Mnasri 17-
	1h24a55ca				Mohamed Ben Abdallah Ben Nacer Azizi 18- Mardhia Bent Mohamed Ben Abdallah Ben Nacer Azizi 19- Aïcha 20- Abdallah 21- Yahya 22- Mabrouka les quatre derniers enfants de Mohamed Ben Abdallah Azizi 23- Ayadia Bent Mohamed Ben Abdallah Azizia 24- Belgacem 25- Beya 26- Habib 27- Mabrouka 28- Nejia 29- Abdelatif les six derniers enfants de Mohamed Hafien 30- Halima Ben Nacer Ben Ahmed Azizi 31-Zahra 32-Omar 33-Ahmed 34-	
	21a96ca				Souad 35-Fathia 36-Jomni 37-Fethi les sept derniers enfants de Ali Ben Joumni Ben Yahiya Azizi	
210.	529 Conforme à la parcelle n°4 du plan du titre foncier n° 19523 Gabès	19701 Gabès	Mareth	2h 99a63ca	91a68ca	Belgacem Ben Ahmed Ben Amor Chetoui
	531 Conforme à la parcelle n° 6 du plan du titre foncier n° 19523 Gabès				22a27ca	1- Mhamed Ben Ali Ben Amor Chetewi 2- Amor Ben Ali Ben Jomni Azizi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
211.	524 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 20823 Gabès	20823 Gabès	Mareth	3h67a 78ca	21a69ca	1- Houcine 2- Salah 3- Jamel 4- Fethi 5- Khiria 6- Aïcha 7- Taher les sept enfants de Amor Ben Ali Chetwi 8- Brika Bent Ahmed Ben Ali Mansouri 9- Chaâla Bent Belgacem Ben Mohamed Ben Mohamed
212.	525 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51762	Non immatriculée	Mareth		08a13ca	Jomni Ben Ali Beljomni
213.	527 Conforme à la parcelle n°4 du plan du titre foncier n° 20258 Gabès  533 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 20258 Gabès	20258 Gabès	Mareth	2h68a 32ca	16a02ca  16a09ca	1- Rhouma 2- M'barka 3- Mohamed les trois enfants de Amor Ben Ali Azizi 4- Aïcha 5- Chaâla les deux dernières filles de Amor Ben Ali Azizia 6- Ibrahim Ben Amor Ben Ali Azeiza 7- Brika Bent Amor Ben Ali Chetoui
214.	528 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 30854 Gabès	30854 Gabès	Mareth	52a84ca	19a19ca	Abdelmajid Ben Jomni Ben Abdallah Azizi
215.	536 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 21753 Gabès	21753 Gabès	Mareth	3h38a67ca	30ca	Jomni Ben Abdallah Ben Jomni Azizi
216.	530 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 21001 Gabès	21001 Gabès	Mareth	19h24a 18ca	45a01ca	1- Aïcha Bent Ali Chibeni 2- Chikha Bent Latif Ben Belgacem Azizia 3- Belgacem 4- Fatma 5- Alaya 6- Mohamed les quatre derniers enfants de Latif Ben Belgacem Azizi 7- Om Aziz Bent Latif Azizia
217.	532 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 19703 Gabès	19703 Gabès	Mareth	2h 82a42ca	22a60ca	Abdallah Ben Hfaiedh Ben Ali Sghaier Krimi
218.	534 Conforme à la parcelle n° 1 du plan du titre foncier n° 20318 Gabès	20318 Gabès	Mareth	76a54ca	50a50ca	1-Ali 2- Mohamed les deux enfants de Mohamed Ben Mohamed Sid Zitouni 3- Meriem 4- Brika les deux dernières filles de Mohamed Ben Mohamed Sid 5- Selima Bent Mohamed Ben Hafaiedh Zitounia

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
219.	535 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 20898 Gabès	20898 Gabès	Mareth	20h10a 43ca	1h37a78ca	1- Mhamed 2- Halima les deux enfants de Mohamed Ben M'hamed Cherif
220.	537 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51761	Non immatriculée	Mareth		01a85ca	Mohamed Ben Yahya Cherif
221.	538 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 19700 Gabès	19700 Gabès	Mareth	32h 43a 18ca	2h65a95ca	Mhamed Ben Yahya Ben M'hamed Cherif
222.	542 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 21735 Gabès	21735 Gabès	Mareth	2h56 a15ca	1h02 a09ca	1-Mhamed Ben Mohamed Ben Abdelaziz Cherif 2-Fatima Bent Mohamed Ben Aziz Cherif
223.	544 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 20347 Gabès	20347 Gabès	Mareth	7h58a 21ca	33a18ca	1-Fatma Ghandria Bent Ahmed Rhayem 2-Borni Ben Ahmed Ben Rhayem Ghandri 3-Alia 4-Mohamed les deux derniers enfants de Ahmed Ben Rhayem H'midi 5-Aïcha Bent Mohamed Ben Amor Jiyedi Ghandri 6-Abdellah 7-Mohamed 8-Mabrouka 9-Masoudha 10-Fateh les cinq derniers enfants de Belkacem Ben Ahmed Ben Rhayem Hmidi 11-Mabrouka Bent Abdellah Ben Belgacem Kridi 12-Mohamed 13-Erhaim 14-Moncef 15- Abdessalem 16-Hania 17-Halima les six derniers enfants de Ali Ben Ahmed Ben Rhayem Ghandri
224.	545 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51758	Partie de la parcelle 152 Secteur E Mareth	Mareth		1h32a38ca	Héritiers de Mohamed Ben Amor Jaidi et consorts
225.	547 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 10870 Gabès	10870 Gabès	Mareth	31h54a 80ca	1h23a02ca	1- Borni 2-Ali 3- Mohamed 4- Fatma 5- Alia les cinq enfants de Ahmed Ben Rhayem Ghandri 6-Aïcha Bent Mohamed Ben Amor Jiyedi Ghandria 7-Abdellah 8-Mohamed 9-Mabrouka 10-Masoudha 11-Fateh les cinq derniers enfants de Belkacem Ben Ahmed Ben Rhayem Hmidi 12-Mabrouka Bent Abdellah Ben Belgacem Kridi 13-Mohamed 14-Erhaim 15-Moncef 16- Abdessalem 17-Hania 18-Halima les six derniers enfants de Ali Ben Ahmed Ben Rhayem Ghandri



N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
226.	550 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 4874 Gabès	4874 Gabès	Mareth	1h64a 50ca	21a27ca	Mohamed Ben Ali Ben Amor Jaidi
227.	552 Conforme la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 7199 Gabès	7199 Gabès	Mareth	1h73a 78ca	37a81ca	1- Aïcha Bent Mohamed Ben Amor Ghandri 2- Mhamed Ben Mohamed Chibeni Ben Ahmed Ghandri
228.	554 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 7511 Gabès	7511 Gabès	Mareth	2h 14a 85ca	05a99ca	1- Ahmed Ben Ali Ben Ahmed Hamidi 2- Fatma Bent Ahmed Ben Mohamed Ben Amor Ghandri
229.	555 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 7207 Gabès	7207 Gabès	Mareth	2h 03a54ca	04a16ca	1-Ali 2- Massaouda les deux enfants de Mohamed Ben Chibeni Ben Ahmed Ghandri
230.	556 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 11381 Gabès	11381 Gabès	Mareth	65a40ca	09a91ca	1- Fatma Ben Ahmed Ghandaria 2- Mbarka 3- Zina 4- Sessia 5- Hfaiedh 6- Belgacem les cinq derniers enfants de Alia Ben Belgacem Karid 7- Khiria 8- Mabrouka les deux enfants de Alia Ben Belgacem Ghandri
231.	558 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 8915 Gabès  569 Conforme à la parcelle n°3 du plan du titre foncier n° 8915 Gabès	8915 Gabès	Mareth	1h 82a32ca	01a07ca  07a64ca	1- Fatma Bent Ahmed Ben Rhayem Ghandaria 2- Hfaiedh 3- Sessia 4- Mabrouka 5- Khiria 6- Belgacem 7- Zina 8- Mbarka les sept enfants de Ali Ben Belgacem Krid
232.	560 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 8889 Gabès	8889 Gabès	Mareth	3h46a 33ca	03a72ca	1- Aïcha Bent Mohamed Ben Amor 2-Amor 3- Ahmed 4- Mhamed 5- Ali 6- Massaouda 7- M'barka 8- Salha les sept derniers enfants de Mohamed Ben Chibeni Ghandri

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
233.	563 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 10580 Gabès	10580 Gabès	Mareth	10h70a 04ca	06a98ca	1- Mohamed 2- Massaouda les deux enfants de Ali Ben Amor Jaidi 3- Borni 4- Ahmed 5- Massaouda 6- Fatma 7- Aïcha les cinq derniers enfants de Mohamed Ben Ali Ben Amor Jaidi Ghandri 8- Fatma Bent Ahmed Ben Aziz Ben Mohamed 9- Mohamed 10-Belgacem 11- Najwa les trois enfants de Amor Ben Mohamed Ben Ali Jaidi 12- M'barka 13- Mabrouka les deux dernières filles de Amor Ben Ali Ben Amor Jaidi
234.	564 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 8917 Gabès  566 Conforme à la parcelle n°3 du plan du titre foncier n° 8917 Gabès	8917 Gabès	Mareth	43a09ca	22a76ca  08a02ca	1- Aïcha Bent Mohamed Ben Amor 2- Amor 3- Ahmed 4- Mhamed 5- Ali 6- Massaouda 7- M'barka 8- Salha les sept derniers enfants de Mohamed Ben Chibeni Ghandri
235.	567 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 7498 Gabès	7498 Gabès	Mareth	1h09a 16ca	95a93ca	Amor Ben Mohamed Ben Chibeni Ghandri
236.	571 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50624	R .C 7302	Mareth		1h67a61ca	Kileni Ben Mohamed Jemai et consort
237.	573 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 10579 Gabès  576 Conforme à la parcelle n°3 du plan du titre foncier n° 10579 Gabès	10579 Gabès	Mareth	4h48a60ca	52ca  01ca	1- Zina Bent Ali Ben Mohamed Kassir 2- Moez 3- Hejer 4- Mabrouka 5- Mohamed 6- Sara 7- Anwar les six derniers enfants de Abdekarim Ben Mohamed Ayeb
238.	575 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 9141 Gabès  578 Conforme à la parcelle n° 3 du plan du titre foncier n° 9141 Gabès	9141 Gabès	Mareth	2h 27a47ca	04a47ca  09a85ca	1- Abderahmen 2- Abdelhafidh les deux enfants de Mohamed Sassi Ben Mohamed Arami

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
239.	580 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 9160 Gabès	9160 Gabès	Mareth	8h 77a35ca	1h66a88ca	1- Ali 2- Abdallah 3- Ayedia les trois enfants de Amor Ben Gouider Souissi
240.	582 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 5441 Gabès	5441 Gabès	Mareth	4h 60a00ca	1h 71a87ca	1- Abderahmen Ben Mohamed Sessi Ben Mohamed Arami 2-Abdelhafidh Ben Sessi Arami
241.	583 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 5099 Gabès  602 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 5099 Gabès	5099 Gabès	Mareth	7h 37a19ca	14a17ca  2h95a38ca	1-Ali Ben Majdoub Ben Ahmed Khalili 2- M'barka 3- Sessia les deux dernières filles de Abderahmen Ben Sessi Ben Mohamed Aramia 4- Mbarka Bent Abderahmen Ben Sessi Ben Mohamed Arami 5- Mabrouka Bent Sessi Ben Mahamed Arami
242.	588 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 9188 Gabès	9188 Gabès	Mareth	1h 44a51ca	1h05a14ca	1- Mohamed 2- Mabrouka 3- Zohra 4- Sessia les quatre enfants de Dhaou Ben Ali Arami
243.	590 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 6027 Gabès  598 Conforme à la parcelle n° 3 du plan du titre foncier n° 6027 Gabès	6027 Gabès	Mareth	58a28ca	04a78ca  13a92ca	Belgacem Ben Lassoued Ben Belgacem Lassoued
244.	591 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°53156	R.C 7351	Mareth		2h66a83ca	Latif Ben Latif Ben Mohamed Neta et consorts
245.	593 Conforme à la parcelle n° 2 du plan du titre foncier n° 9710 Gabès	9710 Gabès	Mareth	15h67a 48ca	50a10ca	1- Amor 2- Ali 3- Souiai 4- Mabrouka 5- Fatma les cinq enfants de Ahmed Ben Ali Othmeni 6-Amor Ben Mohamed Ben Amor Mahich 7- Fethi 8-Mohamed 9-Abdelkader 10- Mabrouka 11- Ghazeyel 12- Dalila 13- Hnia 14- Fatma 15- M'barka les neuf derniers enfants de Amor Ben Mohamed Mehich

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
246.	594 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 5835 Gabès	5835 Gabès	Mareth	7h57a 10ca	30a15ca	1- Fadhel 2- Khamsa 3- Ali les trois enfants de Mansour Ben Belgacem Nawili Hmidi 4- Mabrouka Bent Mansour Ben Mohamed Najeh 5- Abdallah 6- Mansour 7- Abdelkader 8- Fatma les quatre derniers enfants de Saïd Ben Mansour Nawili 9- Ahmed 10- Sessia les deux derniers enfants de Ayedi Ben Belgacem Nawili 11- Mohamed 12- Sessia 13- Mhamed les trois derniers enfants de Belgacem Ben Belgacem Nawili 14- Massaouda Bent M'barek Ben Ali Hamidi 15- Belgacem 16- Khadhra 17- Mabrouka 18- Khamsa 19- Mabrouk 20- Neji 21- Salah les sept derniers enfants de Ali Ben Belgacem Ben Belgacem Nawili 22- Sassi 23- Souissi 24- Mohra les trois derniers enfants de Souissi Ben Mbarek Hamidi
247.	595 Conforme à la parcelle n°A du T P D n° 50621	R.C 38976	Mareth		06a35ca	Héritiers de Massaoud Ben Abdallah Ben M'barek
248.	596 Conforme à la parcelle n°1 du Plan du R .C n°7353	R.C 7353	Mareth		14a86ca	1-Massaoud 2- Abdallah 3- Amor 4- Meryem 5- Halima 6- Aïcha 7- Massaouda 8- Selma les huit enfants de Mohamed Hamidi Hamidi 9- Hasna Bent Aziz Ajba 10- Halima 11- Radhia les deux dernières filles de Ali Ben Massaoud Ben Abdallah
249.	603 Conforme à la parcelle n° 1 du plan du titre foncier n° 5658 Gabès	5658 Gabès	Mareth	1h33a 55ca	06a68ca	1-Mabrouka Bent Mohamed Ben Abdallah Nagri 2- Hafsia 3- Mabrouk les deux derniers enfants de Ali Nagri 4- Aïcha Bent Mabrouk Ben Haj Belgacem 5- Fatma Bent Ibrahim Ben Mohamed Nagri
250.	604 Conforme à la parcelle n° A du plan du T.P.D n°50389 607 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50388	R.C 38942	Mareth		07a19ca  2h06a23ca	M'barek Ben Mohamed Nam et consorts
251.	606 Conforme à la parcelle n°A du T P D n° 50620	R.C 38975	Mareth		1h62a31ca	Héritiers de Kileni Ben Haj Khalili

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
252.	608 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 28999 Gabès	28999 Gabès	Mareth	4h86a 96ca	54a39ca	1-Jlidi 2- Miled les deux enfants de Abdallah Ben Massaoud Mida 3- Habib Ben Jlidi Ben Abdallah Mida 4- Fatma Bent Mohamed Grira 5- Ahmed 6- Mtira 7- Hedhom 8- Mabrouka les quatre derniers enfants de Fraj Ben Abdallah Mida
253.	609 Conforme à la parcelle n° 1 du plan du titre foncier n° 28973 Gabès	28973 Gabès	Mareth	97a39ca	30a45ca	1- Mansour Ben Mohamed Ben Mohamed Nam 2- Ali Ben Mohamed Ben Mansour Ben Mohamed Nam 3- Massaouda Bent Mohamed Ben Mansour Ben Mohamed Nam 4- Mabrouka Bent Mansour Ben Mohamed Nam
254.	610 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°51075  612 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50386	R .C 38932	Mareth		1h02a74ca  01ca	Héritiers de Ali Ben Massaoud Haded et consorts
255.	611 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50387	R.C 38920	Mareth		2h28a29ca	Belgacem Ben Ali Bouseta Hmidi et consorts
256.	613 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50385	Partie de la parcelle 48 Zone J1 Arram	Mareth		19ca	Héritiers de Mohamed Ben Fraj Hamidi
257.	614 Conforme à la parcelle n° A du T.P.D n° 50384	R.C 38951	Mareth		48a53ca	Héritiers de Mohamed Ben Mansour Hamidi et consorts
258.	616 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50382  618 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50380	R.C 38930	Mareth		1h 22a72ca  1h33a45ca	Héritiers de Ahmed Ben Fadhel Ben Rhouma Hamidi et consorts

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
259.	620 Conforme à la parcelle n° 2 du plan du titre foncier n° 30268 Gabès	30268 Gabès	Mareth	5h54a 88ca	94a61ca	1-Aïcha 2- Massaouda les deux filles de Abdallah Mansouri 3- Mansour 4- Mohamed 5- Massaoud 6- Abdallah 7- Mabrouka 8- Sessia 9- Massaouda 10- Selma les huit derniers enfants de Nacer Mansouri 11- Mabrouka Bent Ali Ben Nacer Mansouri 12- Yeza Bent Mohamed Gheriani 13- Mohamed 14- Yeza 15- Fraj les trois derniers enfants de Toumi Mansouri 16- Romdhana 17- Selima les deux dernières filles de Toumi Hamidia 18- Abdallah 19- Mabrouka 20- Sessia 21- Selma les quatre derniers enfants de Belgacem Ben Mabrouk Mansouri 22- Meriam Bent Mhamed Ben Mabrouk 23- Mabrouka Bent Kileni Ben Abdallah Mansouri 24- M'barka 25- Salah 26- Selma 27- Laâroussi 28- Houita 29- Yeza 30- Abdallah les sept derniers enfants de Kileni Mansouri 31- Toumia Bent Toumi Ben Mabrouk Zahaf.
260.	621 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n° 28967 Gabès  625 Conforme à la parcelle n°3 du plan du titre foncier n° 28967 Gabès  628 Conforme à la parcelle n°5 du plan du titre foncier n° 28967 Gabès	28967 Gabès	Mareth	5h72a 65ca	10a18ca  1h01a85ca  03a03ca	1-Yeza Bent Mohamed Gheryani 2- Mansour 3- Mohamed 4- Massaoud 5- Abdallah 6- Mabrouka 7- Sessia 8- Massaouda 9- Selma les huit derniers enfants de Nacer Ben Abdallah Mansouri 10- Mabrouka Bent Ali Ben Nacer Mansouri
261.	622 Conforme à la parcelle n°2 du plan titre foncier n°28706 Gabès	28706 Gabès	Mareth	1h 39a56ca	03a30ca	1-Mabrouka 2-Mbarka 3- Salah 4- Selma 5-Aroussi 6- Houita 7- Yeza 8- Abdallah les huit enfants de Kileni Ben Abdallah Mansouri 9- Toumia Bent Toumi Ben Mabrouk Zahaf
262.	623 Conforme à la parcelle n° 2 du plan titre foncier n°28773 Gabès	28773 Gabès	Mareth	1h26a 89ca	14a02ca	1-Abdallah 2- Mabrouka 3- Sessia 4- Selma les quatre enfants de Belgacem Ben Mabrouk Mansouri 5- Meriam Bent Mhamed Ben Mabrouk

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
263.	627 Conforme à la parcelle n°A du plan du T.P.D n°50379  632 Conforme à la parcelle n° A du plan du T.P.D n°50377	R.C38964	Mareth		18a40ca  2h52a98ca	Mbarek Ben Mohamed Ben Mbarek Borji et consorts
264.	629 Conforme à la parcelle n°2 du plan titre foncier n°28742 Gabès	28742 Gabès	Mareth	1h 04a 95ca	10a80ca	Mohamed Ben Nacer Ben Abdallah Mansouri
265.	630 Conforme à la parcelle n°67 objet du titre foncier n° 30272 Gabès	30272 Gabès	Mareth	04a23ca	La totalité de l'immeuble	1-Yeza Bent Mohamed Gheriani 2- Mansour 3- Mohamed 4- Massaoud 5- Abdallah 6- Mabrouka 7- Sassia 8- Massaouda 9- Selma les huit derniers enfants de Nacer Ben Abdallah Mansouri 10- Mabrouka Bent Ali Ben Nacer Mansouri 11- Massaouda Bent Abdallah Ben Mabrouk Mansouri
266.	631 Conforme à la parcelle n°1 du plan du titre foncier n°28707 Gabès	28707 Gabès	Mareth	52a14ca	01a95ca	1-Mohamed 2- Yeza 3- Fraj les trois enfants de Toumi Mansouri 4- Romdhana 5- Selima les deux dernières filles de Toumi Hmidia 6- Massaouda Bent Abdallah Ben Mabrouk
267.	635 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°51267	Non immatriculée	Mareth		03a 57ca	Ali Ben Ahmed Ben Saâd Werdani
268.	641 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50373	Partie de la parcelle 136 Zone H1 Arram	Mareth		2h06a57ca	Rhouma Ben Toumi Ghoul Hmidi 2- Amor Ben Ahmed Ben Ali Naâs et ses frères
269.	643 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50371	Partie de la parcelle 135 Zone H1 Arram	Mareth		1h18a12ca	1- Ahmed Ben Ali Ben Rhouma Naâs 2- Sessia Bent Hafidh Ben Rhouma Naâs3- Alya Ben Yahya Ben Ali Hmidi
270.	644 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50370	Partie de la parcelle 134 Zone H1 Arram	Mareth		25a 97ca	1- Ahmed Ben Ali Ben Rhouma Naâs 2- Sessia Bent Hfaiedh Ben Rhouma Naâs 3- Amor Ben Mhamed Mahichi (Mogharsa)4- Alya Ben Yahya Ben Ali Hmidi
271.	645 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50369	Partie de la parcelle 133 Zone H1 Arram	Mareth		1h 23a96ca	Yehya Ben Ali Ben Rhouma Naâs Hmidi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
272.	646 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50368	Partie de la parcelle 130 Zone H1 Arram	Mareth		2h41a40ca	1- Yahya Ben Ali Mhich 2- Mohamed Ben Mhamed Mhich 3- Héritiers de Mohamed Ben Belgacem Mhich 4- Amor Ben Mhamed Mhich 5- Héritiers de Ahmed Mhich 6- Mohamed Ben Ahmed Mhich 7- Abdallah Ben Mohamed Mhich
273.	647 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50367	Partie de la parcelle 128 Zone H1 Arram	Mareth		98ca	Héritiers de Mohamed Ben Mhamed Ben Amor Lassoued
274.	648 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50366	Partie de la parcelle 129 Zone H1 Arram	Mareth		35a72ca	Héritiers de Mohamed Ben Ali Ben Massaoud
275.	649 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°52365	Non immatriculée	Mareth		05a26ca	1- Yahya Ben Ali Mhich 2- Mohamed Ben Mhamed Mhich 3- Héritiers de Mohamed Ben Belgacem Mhich 4- Amor Ben Mhamed Mhich 5- Héritiers de Ahmed Mhich 6- Mohamed Ben Ahmed Mhich 7- Abdallah Ben Mohamed Mhich
276.	658 Conforme à la parcelle n°2 du plan du titre foncier n° 23437 Gabès	23437 Gabès	Mareth	23h12a 33ca	1h14a72ca	Abdallah Ben Ali ZineAbidine
277.	660 Conforme à la parcelle n°1 du plan R.C n°32533  661 Conforme à la parcelle n°3 du plan R.C n°32533  662 Conforme à la parcelle n°6 du plan R.C n°32533  667 Conforme à la parcelle n°7 du plan R.C n°32533	R.C 32533	Mareth		05a29ca  91a47ca  1h16a25ca  59a53ca	1- Héritiers de Mohamed Ben Mhamed Hamidi 2- Fatma Bent Mhamed Hamidi 3- Héritiers de Mabrouka Bent Mhamed Hamidi



N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Situation de la parcelle	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires ou présumés tels
278.	664 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50354	Partie de la parcelle 120 Zone H1 Arram	Mareth		1h55a10ca	1-Héritiers de Mohamed Ben Abdallah Jmeai 2- Héritiers de Ali Ben Rhouma Naâs 3- Héritiers de Amor Ben Alya 4- Héritiers de Ali Ben Rhouma Langar
279.	665 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50351	Partie de la parcelle 118 Zone H1 Arram	Mareth		11a04ca	1- Ali Ben Jileni Ben Rhouma Jaziri 2- Mohamed Ben Ali Hamidi 3- Abdallah 4- Belgacem 5- Taher les trois derniers enfants de Amor Ben Ali Jaziri 6- Haj Abdallah Ben Amor Jaziri 7- Héritiers de Salah Ben Ali Lassoued 8- Mhamed Ben Mohamed Ben Hamed Jaziri 9- Héritiers de Ali Ben Abdallah Jaziri.
280.	666 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50050	Partie de la parcelle 119 Zone H1 Arram	Mareth		07a08ca	1-Ali Ben Jileni Ben Rhouma Jaziri 2- Mohamed Ben Ali Hamidi 3- Abdallah 4- Belgacem 5-Taher les trois derniers enfants de Amor Ben Ali Jaziri 6-Haj Abdallah Ben Amor Jaziri 7-Héritiers de Salah Ben Ali Lassoued 8- Mhamed Ben Mohamed Ben Hamed Jaziri 9- Héritiers de Ali Ben Abdallah Jaziri.
281.	669 Conforme à la parcelle n°A du plan T.P.D n°50049	Partie de la parcelle 121 Zone H1 Arram	Mareth		3h54a77ca	1- Héritiers de Mohamed Ben Abdallah Jmeai 2-Héritiers de Ali Ben Rhouma Naâs 3- Héritiers de Amor Ben Alya 4- Héritiers de Ali Ben Rhouma Langar

Art. 2 - Sont également expropriés, tous les droits mobiliers et immobiliers qui grèvent ou pourraient grever les dites parcelles.

Art. 3 - Le ministre de l'intérieur, le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières et le ministre de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 13 avril 2015.

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**Décret gouvernemental n° 2015-33 du 13 avril 2015, portant expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles de terre sises au gouvernorat de Médenine nécessaires à la construction de l'autoroute Médenine-Ras Jedir et ses annexes.**

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 76-85 du 11 août 1976, portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003,

Vu le décret n° 2003-1551 du 2 juillet 2003, fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission de reconnaissance et de conciliation en matière d'expropriation,

Vu l'avis des ministres de l'intérieur, et de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire,

Vu les rapports de la commission de reconnaissance et de conciliation du gouvernorat de Médenine,

Vu la délibération du conseil des ministres,

Considérant que les dispositions de l'article 11 (nouveau) de la loi n° 76-85 du 11 août 1976, portant refonte de la législation relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, modifiée et complétée par la loi n° 2003-26 du 14 avril 2003, ci-dessus mentionnée, ont été accomplies.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont expropriées, pour cause d'utilité publique au profit de l'Etat en vue d'être incorporées au domaine public routier pour être mises à la disposition du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, des parcelles de terre, sises au gouvernorat de Médenine nécessaires à la construction de l'autoroute Médenine-Ras Jedir et ses annexes entourées d'un liséré rouge sur les plans annexés au présent décret et indiquées au tableau ci-après :

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
1.	2 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54654 6 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54658	Non immatriculée	-	61a71ca  1h11a95ca	Mbarek Ben Saad Mars
2.	10 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54662	Non immatriculée	-	1h31a17ca	Moktar Ben Omar Ben Ahmed Nasseur
3.	11 (1) conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°65966	Non immatriculée	-	23a95ca	Meftah Ben Mabrouk Ben Abderrahmane Erromma
4.	17 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54669 22 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54674 23 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54675 27 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54679 28 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54680 38 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54690	Non immatriculée	-	4h29a60ca  15a10ca  14a08ca  16a98ca  6h03a57ca  3h70a02ca	1-Henia Bent Dhaou Ben Saâd Messaoudi 2-Sadok 3-Salha 4-Mabrouka 5-Ammar 6-Abdelaziz 7-Mokhtar 8-AbdelMonaam 9-Bornia, les huit derniers enfants de Mohamed Ben Haj Mohamed Mhamadi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
5.	30 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54682	Non immatriculée	–	46a09ca	Dhaou Ben Ammar Gamoudi
6.	35 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54687 37 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54689 39 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54691	Non immatriculée	–	1h45a00ca  07a99ca  2h68a58ca	Héritiers de Abdallah Et Héritiers de Fraj Houidi
7.	40 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54692	Non immatriculée	–	3h74a11ca	1-Mohamed Ben Saïd Houidi 2-Mohamed Ben Salem Houidi 3-Ahmed 4-Ammar les deux derniers enfants Ali Houidi
8.	114 (2) conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°65972 114 (3) conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°65971 114 (5) conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°65975	Non immatriculée	–	37ca  14a79ca  10a65ca	enfants de Mhamed Manita
9.	129 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54439 137 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54447 138 conforme à la parcelle A	Non immatriculée	–	1h35a10ca  09a24ca  06a75ca	Héritiers de Mabrouk Ben Abdallah Jbarra

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
	du plan T.P.D n°54448 141 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54451 142 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54452 143 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54453 144 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54455			1h30a22ca  2h73a10ca  1h45a17ca  15a99ca	
10.	270 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54577	Non immatriculée	–	31a79ca	Dhaou Ben Toumi Ben Abdallah Hamroun
11.	271 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54578 274 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54581	Non immatriculée	–	3h91a77ca  1h06a73ca	Naji Ben Toumi Ben Misbah Jerri
12.	273 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54580	Non immatriculée	–	1h49a37ca	Mansour Ben Toumi
13.	275 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54582	Non immatriculée	–	19a02ca	Ilyes Gouider
14.	277 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54584 278 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54585	Non immatriculée	–	51a28ca  20a42ca	Ali Ben Miftah Ben Ali Jerri

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
15.	283 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54591 286 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54588	Non immatriculée	–	21a01ca  3h76a47ca	Mesbah Ben Belgacem Negeize
16.	284 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54590 285 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54589	Non immatriculée	–	18a04ca  38a85ca	Ali Choul
17.	287 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54593	Non immatriculée	–	27a17ca	Dhaou Mahmoudi
18.	319 conforme à la parcelle n° 5 de lotissement plan duTitre Foncier n°31194 Mednine 324 conforme à la parcelle n° 3 du plan duTitre Foncier n°31194 Mednine	31194 Mednine	6h26a06ca	63a78ca  27a80ca	Salem Ben Saâd Ben Salem Gayed
19.	340 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°57387 341 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°57388	Non immatriculée	–	37a65ca  38a11ca	Héritiers de Houch Sahar
20.	343 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54630	Non immatriculée	–	05a67ca	Ammar Ben Nasser
21.	344 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54631	Non immatriculée	–	1h08a92ca	Khaled Driri

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
22.	349 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54636 350 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54637	Non immatriculée	–	1h17a58ca  07a24ca	Mohamed Ben Omar Mansouri
23.	355 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54642	Non immatriculée	–	73a61ca	Khelifa Najea
24.	428 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55709	Non immatriculée	–	1h86a39ca	1-Mohamed Ben Rhouma Ben Ali Khaled 2-Héritiers de Belgacem Ben Rhouma Ben Ali Khaled
25.	430 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55711	Non immatriculée	–	03a08ca	Hedi Boujadâa
26.	432 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55713	Non immatriculée	–	2h06a25ca	1-Héritiers de Mohamed Ben Mohamed Atrach 2-Taher Ben Ahmed Ben Khaled Khaled 3-Jilani Ben Bechir Ben Mesbah Khaled 4-Mohamed Jlidi Ben Mabrouk Khaled
27.	437 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55295 439 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55297	Non immatriculée	–	1h84a29ca  48a22ca	Ahmed Ben Salem Ben Saïd Ben Châaben
28.	453 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55311	Non immatriculée	–	05a85ca	Belgacem Ben Mohamed Bougdima
29.	456 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55314	Non immatriculée	–	1h71a07ca	Mohamed Ben Amara Ben Kouni Boukima

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
30.	458 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55316 460 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55318 464 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55322 465 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55323 467 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55325	Non immatriculée	–	55a22ca  2h81a43ca  2h06a74ca  4h48a32ca  2h42a67ca	Mabrouk Ben Atia Ben Massoud Ribi
31.	461 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55319 462 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55320	Non immatriculée	–	29a02ca  26a22ca	Jaber Bacher
32.	469 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55327	Non immatriculée	–	2h50a50ca	Héritiers Dhaou Ben Salem Mouathak
33.	470 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55328	Non immatriculée	–	1h53a34ca	Héritiers de Amor Ben Hmid Ben Hassen Massoudi
34.	484 (1) conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°65980	Non immatriculée	–	14ca	Ali Ben Musbah Jarrai

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
35.	521 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55596 523 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55594 525 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55592	Non immatriculée	–	3h28a79ca  3h34a79ca  16a70ca	1-Héritiers de Mohamed Ben Nacer Ghnia 2-Héritiers Oun Ben Nacer Ghnia 3-Héritiers de Musbah Ben Nacer Ghnia 4-Héritiers de Amara Ben Nacer Ghnia 5-Sassia 6-Mariem les deux filles de Mohamed Ben Rhouma Ben Salem Tabal 7-Héritiers de Saïd Ben Ahmed Gania 8-Héritiers de Ammar Ben Ahmed Ghnia 9-Héritiers de Haj Naser Hnich 10-Mohamed Ben Nacer Ben Issa Tabal 11-Mbarka Bent Ben Nacer Ben Issa Tabal
36.	539 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55578 540 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55577 541 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55576	Non immatriculée	–	82a71ca  94a10ca  08a03ca	1-Héritiers de Hlel Ben Othmen Ben Zeyed Hlel 2-Héritiers de Amara Ben Othmen Ben Zeyed Hlel 3- Hritiers de Ammar Ben Othmen Ben Zeyed Hlel 4- Héritiers de Hlel Ben Othmen Hlel.
37.	544 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55573	Non immatriculée	–	89a69ca	inconnu
38.	548 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55568	Non immatriculée	–	1h43a14ca	Mohamed Ben Massoud Ben Othmen Hleli
39.	549 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55569	Non immatriculée	–	93a15ca	Mohamed Ben Othmen Ben Massoud Hleli
40.	550 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55570 574 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55396	Non immatriculée	–	18a80ca  16a00ca	Saïd Ben Mansour Garssallah



N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
41.	554 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55563	Non immatriculée	–	05a38ca	Ahmed Najâa
42.	560 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56392	Non immatriculée	–	11a56ca	Mohamed Ben Amara Bchiri
43.	562 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56393	Non immatriculée	–	07a53ca	Moncef Ben Khalifa Bchiri
44.	568 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55551 570 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55400	Non immatriculée	–	18a75ca  06a47ca	Zaied Ben Bachir
45.	573 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55397	Non immatriculée	–	29a97ca	1-Mansour 2-Amara les deux enfants de Houcine Saïdi
46.	578 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55392	Non immatriculée	–	11a52ca	Ali Ben Ahmed Ben Amara Bchiri
47.	580 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55389	Non immatriculée	–	21a32ca	Ali Ben Kalifa Ben Hlel
48.	587 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55383	Non immatriculée	–	1h75a33ca	Héritiers de Ahmed Ben Amara Bchiri
49.	589 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55381	Non immatriculée	–	25a57ca	Salah Ben Brahim Saidi
50.	592 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55378	Non immatriculée	–	1h11a89ca	Héritiers de Masoud Ben Mohamed Garibi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
51.	595 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55368	Non immatriculée	–	09a69ca	Mesbah Ben Naser Echi
52.	596 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55367	Non immatriculée	–	58a09ca	Mohamed Ben Belgacem Echi
53.	597 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55374	Non immatriculée	–	1h45a77ca	Jaber Ben Meftah Bchiri
54.	598 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55373 599 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55372 600 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55371	Non immatriculée	–	23a86ca  14a70ca  17a89ca	Jilani Nabhani
55.	601 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55370	Non immatriculée	–	14a47ca	Dhaif Allah Ben Zeyed
56.	629 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54786	Non immatriculée	–	1h52a47ca	Mohamed Mchayet
57.	630 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54787	Non immatriculée	–	1h46a50ca	1-Moktar 2-Belgacem 3-Mohamed les trois enfants de Saad Ben Belgacem Ben Saad Kardamin 4-Fatma 5-Musbeh 6-Fethi 7-Mabrouka 8-Mounira les cinq derniers enfants de Chibani Ben Massoud Kardamin
58.	632 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54789	Non immatriculée	–	1h12a16ca	Belgacem Jarii
59.	637 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54794	Non immatriculée	–	3h60a27ca	Mohamed Ben Ali Rebi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
60.	639 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54797	Non immatriculée	–	03a33ca	Mohamed Ben Saâd
61.	642 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54799	Non immatriculée	–	1h02a35ca	Mahjoub Ben Jbara
62.	646 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54803	Non immatriculée	–	01a89ca	Mohamed Echi
63.	647 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54804 650 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54812 657 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54814	Non immatriculée	–	09a07ca  24a46ca  39a57ca	1-Mabrouka Bent Houcine Ben Mohamed Jari 2- Zohra 3- Nejia 4- Mabrouka 5- Amara 6- Mohamed Gharghar 7- Mehdi les six derniers enfants de Dhaw Ben Khalifa Jari
64.	648 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54805	Non immatriculée	–	02a12ca	Mohamed Nasri
65.	649 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54806 656 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54813	Non immatriculée	–	88a50ca  46a92ca	1-Mokhtar 2- Mustapha 3-Abdessalem 4- Dhawia les quatre enfants de Mohamed Ben Khalifa Jari
66.	651 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54808	Non immatriculée	–	46a04ca	Hedi Zagrouba
67.	652 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54807	Non immatriculée	–	20a39ca	Mokhtar Ben Mustapha Ben Ali Jari

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
68.	653 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54809	Non immatriculée	-	22a54ca	Mohamed Smida
69.	654 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54810	Non immatriculée	-	97ca	Ali Ben Mohamed Touil
70.	655 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54811	Non immatriculée	-	96a02ca	Mohamed Saleh Zagrouba
71.	660 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54817	Non immatriculée	-	98a80ca	Ali Ben Salah Smida
72.	661 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54818	Non immatriculée	-	2h00a23ca	Mohamed Sekrafi
73.	662 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54819	Non immatriculée	-	81a97ca	Taher Sakrafi
74.	665 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54822 668 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54825	Non immatriculée	-	38a61ca  01a60ca	Fathi Zagrouba
75.	677 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54834	Non immatriculée	-	1h09a98ca	Héritiers de Mbarek Ben Zaied Halleb
76.	678 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54835	Non immatriculée	-	2h42a82ca	1-Héritiers de Brahim Ben Ali Slema 2- Héritiers de Meftah Meftah Ben Ali Slema
77.	679 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54836	Non immatriculée	-	2h92a75ca	1-Kouni Ben Slema Ben Ali Sekrafi 2- Hériteirs de Atia Sekrafi
78.	680 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54837	Non immatriculée	-	03a27ca	Bechir Smida

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
79.	681 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54838 683 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54840 687 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54844	Non immatriculée	-	94a49ca  2h53a07ca  74ca	Saâd Halleb
80.	684 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54841 685 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54842 689 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54846	Non immatriculée	-	11a44ca  07ca  1h60a16ca	Kouni Ben Slema Ben Ali Sekrafi
81.	688 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54845 691 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54848	Non immatriculée	-	09a67ca  48a38ca	Héritiers de Hassen Ben Saïd Smida
82.	690 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54847	Non immatriculée	-	26a64ca	Halleb Ben Saâd Halleb
83.	692 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54849 696 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54853 701 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54857	Non immatriculée	-	03a88ca  20a86ca  54a45ca	Belgacem Ben Toumi Klila

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
84.	697 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54854	Non immatriculée	–	01a21ca	Hedi Ben Ali Klila
85.	707 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54864 709 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54865	Non immatriculée	–	35a90ca  02a31ca	1-Héritiers de Ali Ben Khalifa Klila 2-Héritiers de Said Ben Khalifa Klila 3-Héritiers de Salem Ben Kalifa Klila
86.	713 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54869	Non immatriculée	–	24a71ca	Kouni Ben Dhaou Klila
87.	714 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54870	Non immatriculée	–	2h66a38ca	Amor Ben Musbah Ben Omar Sekrafi
88.	715 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°54871	Non immatriculée	–	07a07ca	Amor Ben Mohamed Ben Amor Smida
89.	718 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55208	Non immatriculée	–	07a64ca	Mohamed Ben Ammar Ben Amor Jouili
90.	720 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55210	Non immatriculée	–	87a45ca	Bougandoula Sakrafi
91.	722 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55212 726 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55216	Non immatriculée	–	63ca  1h00a55ca	Hmaïed Ben Saâd Ben Mohamed Damdoun
92.	727 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55217	Non immatriculée	–	45a56ca	Mabrouk Ben Hssan Sakrafi et ses frères

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
93.	728 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55218	Non immatriculée	–	33a89ca	1-Héritiers de Saïd Slema 2- Héritiers de Salem Ben Ltaif Slema 3-Héritiers de Hassen Slema
94.	736 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55226	Non immatriculée	–	37a59ca	1-Matira 3-Hana les deux filles de Amor Ben Mohamed Sekrafi
95.	737 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55227	Non immatriculée	–	02a20ca	Mohamed Ben Taher Sekrafi
96.	738 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55228	Non immatriculée	–	82a11ca	Hassen Ben Hfaiedh Ben ShiBeni Mars
97.	741 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55231	Non immatriculée	–	31a95ca	Dhaou Ben Mohamed Sekrafi et ses frères
98.	742 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55232	Non immatriculée	–	18a55ca	Khalifa Ben Mabrouk Sekrafi
99.	745 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55242	Non immatriculée	–	24a03ca	Mohamed Ben Ali Ben Ammar Saâdi
100.	747 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55240	Non immatriculée	–	14a31ca	1-Khalifa 2-Taieb les deux fils de Othman Saâdi
101.	748 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55239	Non immatriculée	–	14a53ca	Ahmed Ben Musbah Ben Ali Saâdi
102.	749 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55238	Non immatriculée	–	08a80ca	Abdallah Ben Romdhane Ben Ali Saâdi
103.	750 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55237	Non immatriculée	–	12a00ca	Mohamed Ben Ammar Ben Amor Jouili

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
104.	751 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55236	Non immatriculée	–	17a92ca	Saleh Ben Musbah Saïdi
105.	753 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55623	Non immatriculée	–	55a74ca	Zorgani Abdelhamid
106.	757 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55627	Non immatriculée	–	33a35ca	Atia Ben Mohamed Toumi Ben Ali Waaer
107.	759 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56229	Non immatriculée	–	78a52ca	Masoud Sayari
108.	760 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55630	Non immatriculée	–	1h01a01ca	Salem Ben Mohamed Ben Belgacem Saïdi
109.	761 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55631	Non immatriculée	–	02a19ca	Béehir Saïdi
110.	762 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55632	Non immatriculée	–	05a27ca	Houcine Saïdi
111.	763 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55633	Non immatriculée	–	16a45ca	Hattai Ben Othmen Saïdi
112.	764 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55634	Non immatriculée	–	43a16ca	Amor Ben Othmen Saïdi
113.	764(1) conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59365 764(2) conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59366	Non immatriculée	–	36a51ca  29a33ca	Salem Ben Mohamed Saïdi



N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
114.	765 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56051	Non immatriculée	–	37a75ca	Mabrouk Ben Othmene Saïdi
115.	769 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56055 773 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56059	Non immatriculée	–	11a00ca  29a11ca	Taher Ben Othmen Saïdi
116.	771 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56057	Non immatriculée	–	19a88ca	Mohamed Ben Mabrouk Ben Hadj Amor Taher
117.	772 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56058	Non immatriculée	–	98a75ca	Mohamed Ben Ammar Ben Saïd Saïdi
118.	774 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56060	Non immatriculée	–	43a80ca	Béchir Ben Othmene Saïdi
119.	775 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56061	Non immatriculée	–	41a33ca	Ali Ben Othmene Saïdi
120.	776 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56062	Non immatriculée	–	54a40ca	Mabrouk Ben Othmene Saïdi
121.	777 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56063	Non immatriculée	–	49a76ca	Fraj Ben Othmene Saïdi
122.	778 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56065	Non immatriculée	–	30a79ca	Taieb Ben Taher Jliti
123.	779 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56064	Non immatriculée	–	01a54ca	Habib Hatay Saïdi

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
124.	779bis conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59167 782 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56068	Non immatriculée	–	1h92a22ca  39a57ca	Jilani Ben Jlidi Ben Taher
125.	780 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56066 783 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56069	Non immatriculée	–	41a17ca  40a59ca	Omor Ben Jlidi Ben Taher
126.	781 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56067	Non immatriculée	–	42a08ca	Nasser Ben Jlidi Ben Taher
127.	784 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56070	Non immatriculée	–	37a50ca	Nasser Ben Jlidi
128.	785 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56071	Non immatriculée	–	2h20a46ca	Jilani Ben Jlidi
129.	786 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56072	Non immatriculée	–	2h18a18ca	Massoud Ben Jilani Filali
130.	788 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56074	Non immatriculée	–	38a47ca	Jilani Filali
131.	790 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56076	Non immatriculée	–	1h46a72ca	Mohamed Houcine Ben Mohamed Ben Mohamed Moussa
132.	791 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56077	Non immatriculée	–	87a80ca	Fathi Quari
133.	792 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56078	Non immatriculée	–	27a05ca	Noureddine Andari

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
134.	793 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56079	Non immatriculée	–	33a87ca	Mohamed Ben Hbib Mahmoudi
135.	794 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56080	Non immatriculée	–	01a53ca	Musbah Hlel
136.	795 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56081	Non immatriculée	–	27a05ca	Hassan Filali
137.	796 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56082	Non immatriculée	–	09a91ca	Ali Ben Toumi Abdelkaoui
138.	797 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56083	Non immatriculée	–	75a02ca	Belgacem Bouawaja et consorts
139.	799 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56089	Non immatriculée	–	27a01ca	Héritiers de Kouni Ben Omor Ktat
140.	800 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56088 802 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56086	Non immatriculée	–	01a04ca  14a93ca	Mouez Nadri et consorts
141.	801 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56087 803 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56085	Non immatriculée	–	99ca  19a60ca	Noureddine Andari
142.	807bis conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59370	Non immatriculée	–	99a35ca	Amor Jarri et consorts
143.	808 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56094	Non immatriculée	–	15a49ca	Jilani Ben Slimene

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
144.	809 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56095	Non immatriculée	–	15a10ca	Héritiers de Ahmed Nefis
145.	809(1) conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55590	Non immatriculée	–	10a86ca	Héritiers de Amor Ben Dhaou Jarri
146.	809(2) conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59371	Non immatriculée	–	2h25a00ca	Saïdi Ben Slimene
147.	810 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56096	Non immatriculée	–	1h23a93ca	Hériteirs de Amor Jarri
148.	810bis conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59163	Non immatriculée	–	02a73ca	Nasser Ben Dhaou Ismaïl
149.	811 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56097 812 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56098	Non immatriculée	–	01a63ca  29a86ca	Kouni Chandoul
150.	814 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56100	Non immatriculée	–	20a18ca	Ridha Fadhil
151.	816 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56102	Non immatriculée	–	2h70a34ca	Ridha Ben Mohamed Ismaïl
152.	819 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56145 824 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56107	Non immatriculée	–	05a96ca  05ca	Mohamed Ben Musbah Ben Amara Hlali
153.	827bis conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55587	Non immatriculée	–	21a56ca	Mohamed Ben Aziz Lassouad

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
154.	829 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56112	Non immatriculée	–	05a20ca	Houdoud Hlal
155.	831 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56114	Non immatriculée	–	67a83ca	Taher Ben Mohamed Hlal
156.	832 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56115	Non immatriculée	–	07a91ca	Mohamed Ben Mansour Hlal
157.	833 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56116 834 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56117	Non immatriculée	–	04a99ca  33ca	Ali Ben Khalifa Ben Hassan
158.	837 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56120	Non immatriculée	–	36a61ca	Ammar Ben Mohamed Hlal
159.	838 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56121	Non immatriculée	–	04a11ca	Majid Hadad
160.	846 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56129	Non immatriculée	–	10a71ca	Mongi Azouz
161.	847 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56130	Non immatriculée	–	1h40a50ca	Saïd Chafit
162.	848 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56131	Non immatriculée	–	11a57ca	Sassia Bent Ammar Ben Othmene Hlal
163.	848bis conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59153	Non immatriculée	–	72a71ca	Othmene Ben Hlal Ben Othmene Hlal
164.	849 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56132	Non immatriculée	–	80a13ca	Enfants de Saïd Ben Othmene Hlal

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
165.	853 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56136	Non immatriculée	–	1h08a80ca	1-Mabrouka Bent Nasser Ben Souissi Dhaif Allah 2-Cherif 3-Fathi 4-Musbah 5-Zina les quatre derniers enfants de Ferjani Ben Musbah Ben Hlal
166.	854 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56137 856bis conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59151	Non immatriculée	–	04a75ca  13a77ca	1-Dhaou 2-Jamel 3-Mefteh 4-Zahra les quatre enfants de Mohamed Ben Naser Hlali 5-Fatma Bent Jaber Ben Mohamed Hlalia 6-Mabarka Bent Nasser Ben Ali Hlal
167.	858 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56141	Non immatriculée	–	80a28ca	Mohamed Ben Musbah Ben Amara Hlali
168.	863 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55884 865 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55886	Non immatriculée	–	1h11a41ca  27a60ca	Hmayed Barhoumi
169.	866 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55887	Non immatriculée	–	42a32ca	Nasser Ben Mohamed Hlal
170.	869 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55890	Non immatriculée	–	86a21ca	Saïd Ben Chouchene
171.	870 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55891	Non immatriculée	–	12a82ca	Salah Labiadh
172.	871 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55892	Non immatriculée	–	2h28a11ca	Salam Nabhene
173.	872 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55893	Non immatriculée	–	4h14a64ca	1-Madia Bent Houch Ben Fraj Zagrouba 2-Lazhar 3-Latifa 4-Lotfi 5-Madi 6-Mohamed 7-Kamel 8-Mouldi 9-Anouar les huit derniers enfants de Kilani Ben Abderrahmene Zagrouba
174.	874bis conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59376	Non immatriculée	–	74a58ca	1-Bechir Ben Amor Ben Amor Aoun Allah 2-Héritiers de Mohamed Ben Amor Ben Amor Aoun Allah

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
175.	875 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55896 877 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55898 882 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55903 889 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55906 891 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55910	Non immatriculée	–	90a92ca  43a33ca  29a82ca  53a24ca  26a65ca	Massoud Maian
176.	876 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55897	Non immatriculée	–	1h11a45ca	Chibani Yahya
177.	878 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55899	Non immatriculée	–	14a17ca	Ahmed Tahay
178.	879 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55900 881 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55902	Non immatriculée	–	08a24ca  14a91ca	Hassan Bchiri
179.	883 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55904	Non immatriculée	–	53a42ca	Ahmed Snoudi
180.	885 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55924	Non immatriculée	–	12a00ca	Mabrouk Hlal
181.	886 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56396	Non immatriculée	–	08a75ca	Saïd Alourf

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
182.	887 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55908	Non immatriculée	–	08a31ca	Abdessalem Jouili
183.	888 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55907	Non immatriculée	–	22a03ca	Amara Jouili
184.	890 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55905	Non immatriculée	–	1h71a09ca	Salah Maian
185.	892 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55911	Non immatriculée	–	86a87ca	Amor Maian
186.	893 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55912	Non immatriculée	–	2h99a04ca	Mustapha Ben Ahmed Akrouit
187.	894 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55913 896 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55915	Non immatriculée	–	25a25ca  1h83a09ca	Ali Ben Musbeh Akrouit
188.	897 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55916	Non immatriculée	–	1h79a12ca	Nasser Ben Musbeh Akrouit
189.	898 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55917	Non immatriculée	–	08a86ca	Mabrouk Jeouili
190.	899 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55918 901 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55920	Non immatriculée	–	99a53ca  2h99a55ca	Mabrouk Ben Saïd Ben Amor Akrouit et consorts
191.	903 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55922	Non immatriculée	–	09a69ca	Ammar Akrouit



N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
192.	907 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55929	Non immatriculée	–	12a54ca	Mohamed Fehem
193.	908 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55928	Non immatriculée	–	30a99ca	Héritiers Mohamed Nebigh
194.	913 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55933	Non immatriculée	–	07a27ca	Ahmed Handoura
195.	916 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55936	Non immatriculée	–	11a65ca	Ali Orf
196.	916bis conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°59378	Non immatriculée	–	73a36ca	Héritiers de Mohamed Handoura
197.	919 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55986	Non immatriculée	–	21a78ca	Béehir Ben Saïd Rjili
198.	920 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55939 930 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55949	Non immatriculée	–	50a87ca  03a13ca	1-Gouta Bent Mahmoud Ben Ammar 2-Zid 3-Amara 4-Lamjed 5-Monia 6-Mounira 7-Zohra 8-Mustapha les sept derniers enfants de Nasser Ben Saâd Ben Sari Rjili
199.	922 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55941	Non immatriculée	–	02a69ca	Said Ben Abdallah Rjili
200.	925 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55944	Non immatriculée	–	46a47ca	Sassi Ben Mohamed Rjili
201.	926 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55945 931 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55950	Non immatriculée	–	74a97ca  1h12a98ca	Héritiers de Musbeh Ben Saïd Rjili

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
202.	934 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55953	Non immatriculée	–	16a29ca	Hlel Ben Dhaou Laffi
203.	951 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55969	Non immatriculée	–	1h11a91ca	Saâd Debech
204.	958 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55976	Non immatriculée	–	44a25ca	Ali Ben Fraj Mekerhi
205.	961 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55977	Non immatriculée	–	6h34a04ca	Amara Razam
206.	962 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55980	Non immatriculée	–	37a08ca	Ali Tayeb
207.	963 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55981	Non immatriculée	–	52a51ca	Salem Tayeb
208.	964 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55982 966 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55984	Non immatriculée	–	36a22ca  1h07a64ca	Tayeb Zliten
209.	967 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°55985	Non immatriculée	–	1h03a63ca	Sassi Ben Massoud Zliten
210.	968 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56000	Non immatriculée	–	65a48ca	Ahmed Ben Mabrouk Ben Baghdadi Tayeb
211.	969 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56001	Non immatriculée	–	69a32ca	Amara Ben Belgacem Ben Mabrouk Razem
212.	970 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56002	Non immatriculée	–	10a29ca	1-Ali Fares 2-Mohamed Fares

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
213.	971 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56003 973 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56005 974 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56006	Non immatriculée	–	20a94ca  1h83a28ca  31a66ca	Abdessalem Matiar
214.	975 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56007 979 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56008	Non immatriculée	–	45a39ca  53a43ca	Mohamed Ben Said Ben Rhouma Taieb
215.	976 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56010 977 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56009	Non immatriculée	–	26a89ca  24a29ca	Nasser Ben Fraj Mahdhi
216.	980 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56012	Non immatriculée	–	25a09ca	Ali Ben Barka Taieb
217.	981 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56013	Non immatriculée	–	38a09ca	Ali Ben Nasser Taieb
218.	982 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56014	Non immatriculée	–	32a70ca	Mohamed Ben Naji Taieb
219.	983 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56015	Non immatriculée	–	46a38ca	Massoud Ben Mbarek Taieb

N° d'ordre	N° de la parcelle sur le plan	N° du titre foncier	Superficie totale de l'immeuble	Superficie expropriée	Noms des propriétaires
220.	984 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56016 986 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56018 990 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56022	Non immatriculée	–	11a67ca  62a96ca  75a41ca	Houssine Ben Neji Taieb
221.	985 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56017	Non immatriculée	–	47a19ca	Dhaou Ben Belgacem Matiar
222.	987 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56019	Non immatriculée	–	39a24ca	Amor Ben Musbeh Matiar
223.	988 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56020	Non immatriculée	–	18a79ca	Said Ben Hmid Matiar
224.	991 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56023	Non immatriculée	–	1h83a66ca	1-Said 2-Fraj les deux derniers enfants Mansour Ben Fraj Ghoul
225.	992 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56024	Non immatriculée	–	2h54a73ca	Twis Kordi
226.	994 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56026	Non immatriculée	–	2h47a57ca	1-Dhaou 2-Musbeh 3-Mabrouk 4-Said Kordi
227.	996 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56028	Non immatriculée	–	1h13a33ca	Sassi Ben Abderraman Mastouri
228.	997 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56029	Non immatriculée	–	1h20a63ca	Mohamed Ben Ali Ben Mohamed Kordi
229.	998 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56030	Non immatriculée	–	67a34ca	Mohamed Ben Amara Ben Belgacem Kordi
230.	999 conforme à la parcelle A du plan T.P.D n°56031		–	68a20ca	Belgacem Ben Amara Ben Belgacem Kordi

Art. 2 - Sont également expropriés, tous les droits mobiliers et immobiliers qui grèvent ou pourraient grever lesdites parcelles.

Art. 3 - Le ministre de l'intérieur, le ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières et le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 13 avril 2015.

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**MINISTERE DE LA CULTURE ET DE  
LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE**

**Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général au corps des architectes de l'administration à l'institut national du patrimoine.**

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, fixant le statut particulier du corps des architectes de l'administration, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 9 mai 2008, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général au corps des architectes de l'administration,

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général au corps des architectes de l'administration à l'institut national du patrimoine.

Arrête :

Article premier- Le concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte général au corps des architectes de l'administration à l'institut national du patrimoine ouvert par arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014 est reporté au 28 mai 2015 et jours suivants.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 28 avril 2015.

Tunis, le 14 avril 2015.

*La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine*

**Latifa Ghoul Lakhdhar**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef au corps des architectes de l'administration à l'institut national du patrimoine.**

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-1569 du 15 juillet 1999, fixant le statut particulier du corps des architectes de l'administration, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-116 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 14 octobre 1999, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef au corps des architectes de l'administration,

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef au corps des architectes de l'administration à l'institut national du patrimoine.

Arrête :

Article premier - Le concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'architecte en chef au corps des architectes de l'administration à l'institut national du patrimoine ouvert par arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014 est reporté au 28 mai 2015 et jours suivants.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 28 avril 2015.

Tunis, le 14 avril 2015.

*La ministre de la culture et de la  
sauvegarde du patrimoine*

**Latifa Ghoul Lakhdhar**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.**

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 24 septembre 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.

Arrête :

Article premier - Le concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur conseiller au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine ouvert par arrêté du ministre de la culture du 24 septembre 2014 est reporté au 27 mai 2015 et jours suivants.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 27 avril 2015.

Tunis, le 14 avril 2015.

*La ministre de la culture et de la  
sauvegarde du patrimoine*

**Latifa Ghoul Lakhdhar**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.**

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 19 mars 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.

Arrête :

Article premier - Le concours interne sur dossiers pour la promotion au grade d'administrateur au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine ouvert par arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014 est reporté au 27 mai 2015 et jours suivants.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 27 avril 2015.

Tunis, le 14 avril 2015.

*La ministre de la culture et de la  
sauvegarde du patrimoine*

**Latifa Ghoul Lakhdhar**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.**

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 98-834 du 13 avril 1998, fixant le statut particulier au corps administratif commun des administrations publiques, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret n° 2012-2362 du 10 octobre 2012,

Vu l'arrêté du chef du gouvernement du 6 novembre 2012, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques.

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.

Arrête :

Article premier - Le concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de secrétaire d'administration au corps administratif commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine ouvert par arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014 est reporté au 27 mai 2015 et jours suivants.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 27 avril 2015.

Tunis, le 14 avril 2015.

*La ministre de la culture et de la  
sauvegarde du patrimoine*

**Latifa Ghoul Lakhdhar**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.**

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 22 février 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine,

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.

Arrête :

Article premier - Le concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien principal au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine ouvert par arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014 est reporté au 28 mai 2015 et jours suivants.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 28 avril 2015.

Tunis, le 14 avril 2015.

*La ministre de la culture et de la  
sauvegarde du patrimoine*

**Latifa Ghoul Lakhdhar**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**

**Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 14 avril 2015, portant report du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.**

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 99-821 du 12 avril 1999, fixant le statut particulier au corps technique commun des administrations publiques, tel qu'il a été complété par le décret n° 2009-114 du 21 janvier 2009,

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 22 février 2013, fixant les modalités d'organisation du concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine,

Vu l'arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014, portant ouverture d'un concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine.

Arrête :

Article premier - Le concours interne sur dossiers pour la promotion au grade de technicien au corps technique commun des administrations publiques à l'institut national du patrimoine ouvert par arrêté du ministre de la culture du 27 novembre 2014 est reporté au 28 mai 2015 et jours suivants.

Art. 2 - La liste des candidatures sera close le 28 avril 2015.

Tunis, le 14 avril 2015.

*La ministre de la culture et de la  
sauvegarde du patrimoine*

**Latifa Ghoul Lakhdhar**

*Vu*

*Le Chef du Gouvernement*

**Habib Essid**